

Tout Va Bien

**DOSSIER
MIGRANTS**



Tout Va Bien

Non, TVB ne cède pas au plaisir (vaniteux, pervers, prématuré : biffer ce qui ne convient pas) de publier des "morceaux choisis" par rubrique. Il est modestement militant, le motif de cette publication en dossier d'articles parus, depuis la naissance de l'hebdo, sur le problème des migrations et la situation des travailleurs étrangers en Suisse. Nous pensons rendre service, ainsi, à ceux qui jugent comme nous que ces questions continueront à peser lourd, et pour longtemps, sur les luttes sociales et politiques de ce pays. Rendre service, comment ?

D'abord, en rassemblant quelques données et analyses propres à baliser le champ de travail, à suggérer des ouvertures. On connaît bien des choses, par exemple, sur les conditions juridiques de l'entrée, du séjour et de la sortie des étrangers; on en sait beaucoup moins sur leur situation dans les assurances sociales, ou leur position dans l'école ou l'apprentissage.

Ensuite, et ce fut particulièrement notre optique pour la votation sur l'initiative *Etre solidaires*, s'il y a de nombreuses organisations, suisses et étrangères, engagées dans la lutte pour une nouvelle politique d'immigration, il y a aussi beaucoup de gens acquis à cette lutte, mais dispersés, inorganisés, isolés parfois. Fournir un tissu conjonctif, nourrir d'informations ou de tuyaux pratiques ces engagements-là, nous pensons qu'il est d'autant plus utile de le faire que les résultats du 5 avril 1981 ont agi sur beaucoup comme un coup de matraque.

Voici donc, sous les espèces d'un dossier, une invitation à rester dans l'histoire, ou à prendre contact avec nous pour la suivre. Nous continuerons naturellement à couvrir avec une attention particulière le domaine de l'immigration. Nous pourrions de temps en temps compléter ce dossier par un document ou une analyse dont le format excéderait les possibilités de publication dans l'hebdo, pourquoi pas ?

Bien à vous

DES MIGRANTS IMMOBILES

Pays d'émigration, pays d'immigration, l'Italie l'est tout à la fois. Elle garde à juste raison l'image d'un pays traditionnellement exportateur de main d'oeuvre, et les problèmes que pose la protection de ces travailleurs dans les pays d'accueil. A l'émigration de toujours (paysans du centre, puis du sud et des îles, voués aux travaux de force dans l'Europe industrielle) succède cependant une émigration de cadres, de techniciens et d'ouvriers hautement qualifiés. Ceux-là vont planter en Amérique latine, au Proche et Moyen-Orient, les jalons de l'expansion des multinationales d'origine italienne. Et parallèlement, l'Italie importe en nombre croissant des travailleurs maghrébins, égyptiens, érythréens.

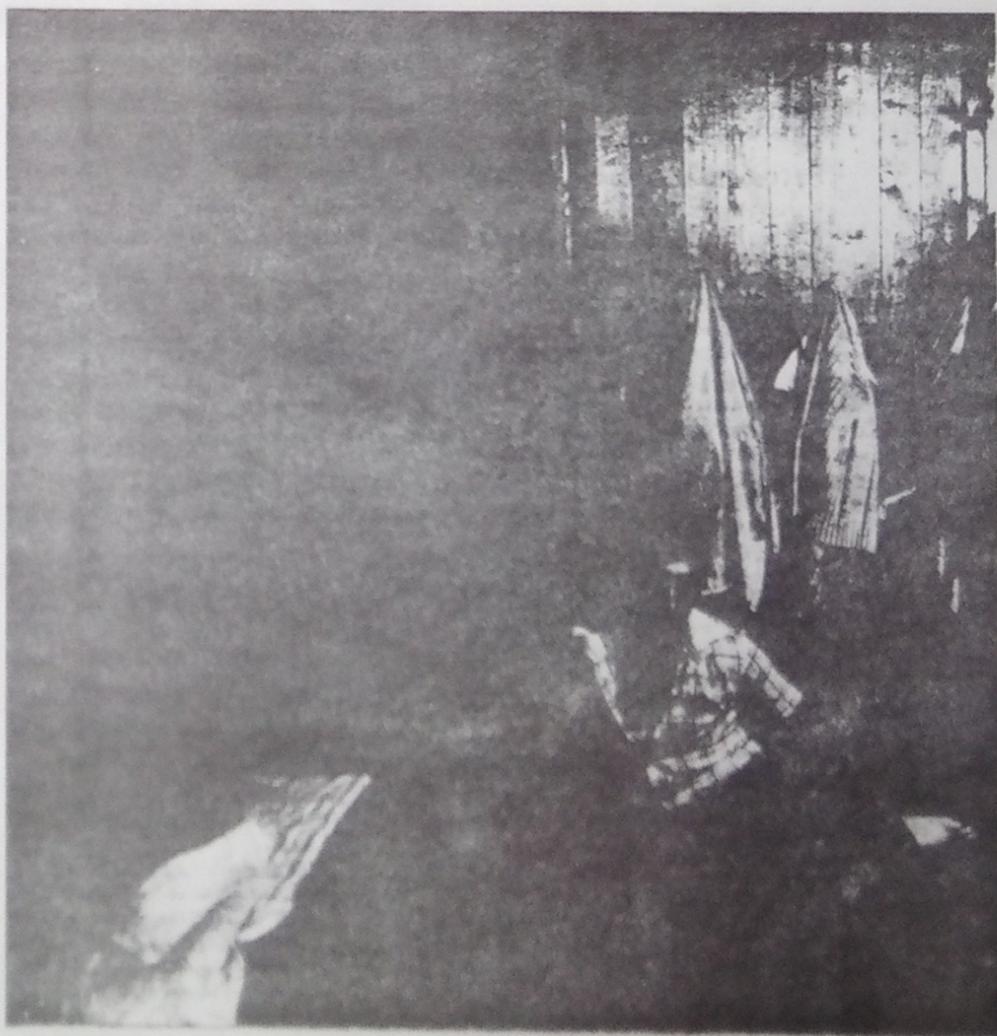
Dans les orangeries de Sicile ou sur les camions de la voirie romaine, l'Africain remplace le méridional parti sur un chantier de Genève... ou son fils, juste à temps sorti de l'école pour commencer une vie de chômeur. On voit que l'Italie offre, des phénomènes migratoires qui traversent l'Europe, un concentré riche en contradictions. Nous aurions tort de croire que celles-ci ne nous concernent pas.

Anticipant en quelque sorte sur la crise, les pays industrialisés d'Europe ont commencé dès 1970 à freiner l'entrée des migrants, à bloquer leur effectif ou à le réduire. Le label "vieux suisse" de Schwarzenbach et le climat inhabituellement dur des campagnes sur les initiatives xénophobes nous ont portés sans doute à négliger la convergence des politiques visant alors, dans tous les pays qui avaient massivement recouru à l'immigration méditerranéenne, à créer les conditions d'une "croissance zéro" de leur population active étrangère. Nous avons, de même, tendance à dater le renvoi systématique des migrants de l'apparition du chômage, mais le fait est là : dès 1973, l'Italie voyait rentrer ses ressortissants en nombre plus grand que ceux qui partaient.

Laissez venir à moi
les petits enfants

La crise a amplifié bien sûr ce phénomène. Mais les pays importateurs, dès 1975, ne se bornèrent pas à dégraisser l'effectif immigré. Au profit des plus anciennement installés parmi les étrangers, de ceux qui avaient subi la plus forte assimilation et montraient les meilleures qualifications professionnelles, ils élargirent les possibilités d'intégration, d'immolation durable

Tandis que l'Europe du nord renvoie ses surplus de main d'oeuvre méditerranéenne, l'Europe du sud importe des travailleurs africains. On "redimensionne" partout, et l'avenir est au migrant fixe.



dans le pays d'accueil. Au cœur des mesures prises à cet effet, le regroupement familial — en France comme en Allemagne et comme en Suisse, la majorité des nouveaux permis de séjour octroyés depuis 1976 concerne les femmes et les enfants de travailleurs déjà sur place.

Pendant ce temps ? La population de l'Italie ne s'est pas augmentée seulement à la faveur de rapatriements plus nombreux que les départs. Elle s'est augmentée surtout — sur le plan des migrations c'est-à-dire par l'arrivée de millions et de millions de travailleurs en provenance d'Afrique essentiellement. Les chiffres précis manquent, parce que la plupart de ces travailleurs sont venus clandestinement et travaillent au noir, mais on estime leur nombre entre 200.000 et 400.000. Ils viennent d'Afrique du nord (de 40 à 60.000), mais aussi de régions sous-développées (Côte d'Ivoire et Togo), de 55 à 85.000). Ils travaillent dans les pêcheries et l'agriculture, comme domestiques ou hommes de peine, au bord de l'échelle dans l'industrie et le bâtiment. Bref, ils font en Italie ce que les Italiens ont fait chez nous ou en Allemagne depuis longtemps : ils prennent les postes que les travailleurs nationaux délaissent.

Le chômage des jeunes

Il y a toutefois une différence. Si l'Italie, l'Espagne et le Portugal devant des générations qui croissent des millions d'hommes et de femmes travaillent dans les pays industrialisés, cette immigration ne peut avoir fonction providentielle de combler les vides. Elle ouvre les portes de l'industrialisation. Et le droit, si l'on veut, démocratique. L'immigration n'est pas un remède pour combler des vides, des Français, des Marocains ou des Italiens, alors qu'elle s'ajoute dans le système économique — qui peut accepter le poids d'une catégorie sans problème — celle des jeunes bénéficiant d'une formation professionnelle et affaissant les postes correspondants. Les mesures prises en Allemagne, par exemple, l'immigration d'ouvriers en Italie avec le "permis" au 1^{er} état social, servent d'ailleurs à combler les vides.

plus forte entre les aspirations de la jeunesse et l'état du marché du travail. Elle n'accroît guère la richesse du pays. Elle est, en quelque sorte, statique.

L'Italie compte un million et demi de chômeurs, qu'a-t-elle à faire de 400.000 travailleurs étrangers ? La réponse est dans le chômage des jeunes : 1.200.000 chômeurs, les quatre cinquièmes de l'effectif, sont des jeunes à la recherche d'un premier emploi. Or, le chômage des jeunes n'est pas un phénomène propre à l'Italie, il se manifeste — même si c'est avec un peu moins de violence — dans tous les pays fortement industrialisés. Ce qui est propre à l'Italie n'est pas non plus la réponse apportée au chômage des jeunes, c'est-à-dire le recours à l'immigration pour combler les postes de travail délaissés. L'originalité italienne, c'est d'avoir dû affronter la crise pour apporter cette réponse-là.

La théorie des stocks

On a théorisé tout cela, en Italie, en proposant un nouveau modèle d'interprétation des phénomènes migratoires, le modèle des "stocks". Il y a les pays qui, pendant les années de croissance, ont pu constituer des stocks de travailleurs étrangers. La crise leur a permis de les réduire à leurs dimensions normales : ainsi l'Allemagne n'en a-t-elle eu 100.000 après départs de 400.000 étrangers après la Seconde Guerre mondiale. Et puis il y a les pays qui ont constitué leur stock à la hausse à la crise — toujours ainsi l'Italie en 1977. L'Italie a constitué un stock migratoire positif de 400.000 après, chiffres qui s'accroissent de constantes — à cause de l'immigration clandestine — comme référence à la stabilité.

Confrontés par l'analyse des stocks de stocks nationaux devant la crise par les pays industrialisés, les phénomènes migratoires se rapprochent considérablement. La théorie des stocks repose sur la constatation de "sursurplus" toujours en croissance liés à l'industrialisation. La théorie des stocks permet ainsi de mesurer, compte de l'âge, l'industrialisation des populations, observés dans tous les pays.

rope du nord que dans le bassin méditerranéen. Elle permet d'expliquer la coexistence du chômage et de l'immigration en Italie, tout comme la convergence, dans la législation suisse ou française en préparation, d'un contrôle renforcé sur les immigrés et d'une sécurité juridique et sociale plus étendue. Tout cela n'est déjà pas mal.

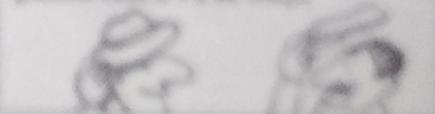
Mais une théorie qui n'ouvrirait pas de perspectives pour l'action ne servirait pas à grand-chose. Envisager les nouvelles politiques d'immigration sous l'angle des stocks, c'est aussi comprendre que la lutte pour l'égalité des droits migrants se déroulera toujours moins sur le terrain des mécanismes d'immigration (problèmes de police des étrangers, loi sur le séjour et l'établissement), et toujours plus sur le terrain, ardu et complexe, des droits sociaux (éducation et formation professionnelle, développement culturel, aménagements de la vie sociale). Ce qui sera difficile à défendre ? Non plus, tellement, le droit de présence de l'Italien en Suisse depuis trois ou cinq ans, mais les chances de ses jeunes d'éviter l'enfermement dans un statut subitement discriminatoire.

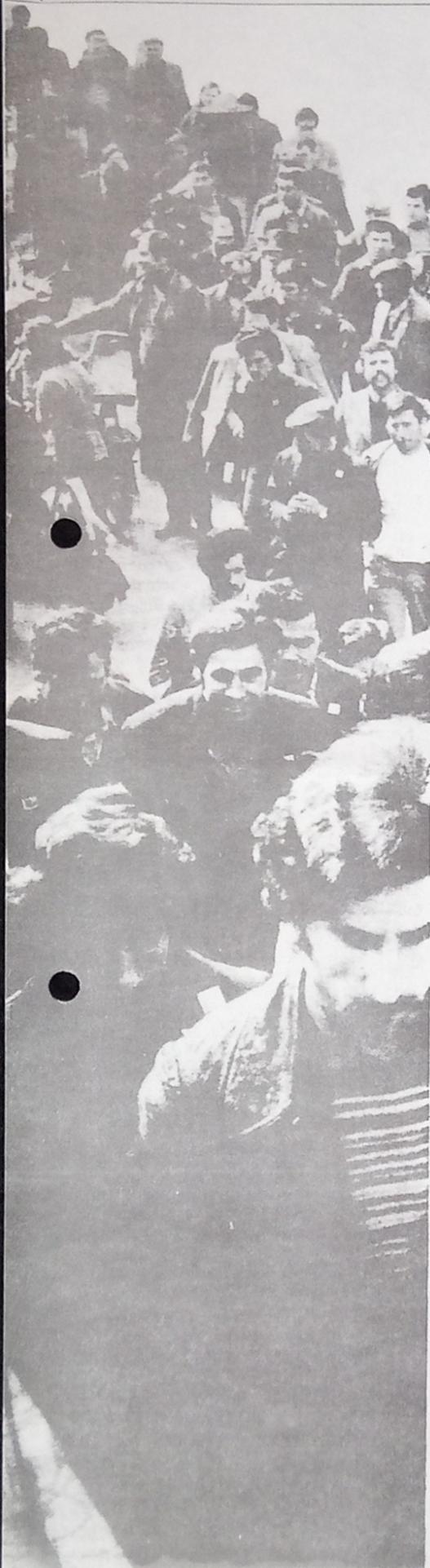
Car ce ne sera plus le nombre d'entrées de nouveaux travailleurs qui définira le "pays d'immigration", mais bien l'usage qu'il fera, sur son marché du travail et en outre (stock) de son stock d'immigrés.

Jean Thérèse



Immigrés en Italie. Immigrés de nationalité italienne arrivés en Italie, à un peu moindre — voir le programme dans le 14 du temps.





La tentation forfaitaire

22 juin 1972, Rome. Après dix-huit mois de crise, Suisses et Italiens se remettent à discuter et dressent le catalogue de leur contentieux. On décide de confier à un groupe de travail mixte le problème de l'assurance-chômage. Le groupe fait l'inventaire de la situation le 21 décembre à Berne. Extrait du procès-verbal : La délégation italienne, déjà, *"estime qu'il serait particulièrement opportun d'envisager une solution qui puisse permettre l'affiliation de ces travailleurs frontaliers aux caisses d'assurances-chômage suisse."*

Il faudra quatre ans pour que cette revendication soit satisfaite, après un double mouvement. Sur le plan intérieur, la Suisse douchée par la crise colmate puis transforme son système d'assurance-chômage. Sur le plan bilatéral, elle autorise progressivement l'accès des travailleurs migrants aux caisses, en réduisant les délais de carence pour les résidents (permis B) puis — à la faveur de l'article constitutionnel rendant l'assurance obligatoire — en assujettissant saisonniers et frontaliers. Maintenant que tout le monde cotise, reste à régler le problème des prestations pour les non-résidents, en attendant que l'assurance-chômage repose sur une loi définitive. C'est ici qu'intervient l'accord touchant les frontaliers.

Lents progrès peut-être, dira-t-on, mais progrès constants. C'est vrai. Pas de triomphalisme pourtant. La crispation sur le principe du domicile, d'abord, a permis à la Suisse de tenir nombre de migrants à l'écart des caisses de chômage à une époque où, on l'oublie trop vite, les travailleurs eux-mêmes finançaient seuls leur assurance ! Ensuite, les concessions faites à l'Italie dans ce domaine ont trop souvent été le prix de consolation, le sucre lâché par les Suisses lorsqu'ils opposaient un refus sec à d'autres légitimes revendications italiennes.

Car l'assurance-chômage n'est qu'une partie d'un ensemble complexe d'instruments de sécurité sociale. Subsistent dans cet immense domaine des injustices et discriminations flagrantes (assurances maladie,

vieillesse, invalidité), qui risquent même de s'aggraver à mesure que le temps passe et que les prestations deviennent plus coûteuses. Vu de très haut, deux perspectives possibles.

Ou bien l'on égalise vraiment travailleurs nationaux et travailleurs migrants, afin de créer une sorte de libre-passage entre les institutions de sécurité sociale du pays d'origine et du pays d'accueil, malgré leurs différences. On serait là, en gros, dans l'optique des Communautés européennes.

Ou bien l'on tient une partie des travailleurs migrants en dehors de l'égalité, quitte à indemniser le gouvernement de leur pays d'origine pour qu'il atténue la casse. C'est l'optique dans laquelle a été conclu l'accord sur l'assurance-chômage des frontaliers. Mais la tentation est grande, en Suisse, d'envisager dans cette optique aussi l'avenir de branches d'assurance sociale où la fluidité, le libre-passage, étaient de règle jusqu'à présent.

Exemple : l'assurance-invalidité. N'a-t-on pas entendu Georges-André Chevallaz faire joujou avec l'idée d'un montant forfaitaire pour l'Etat italien, moins onéreux à long terme que le versement des rentes aux assurés rentrés invalides chez eux ?

L'optique du forfait ristourné à l'Etat expéditeur gagne des partisans, hélas, au moment même où elle ne correspond plus à la réalité des migrations. Il y a toujours 11 millions de migrants en Europe, mais les courants se sont figés, voire inversés : l'Italie, depuis quelques années, a un solde migratoire positif ! On ne parle plus en termes de flux, mais de stocks : chaque Etat s'est doté de l'effectif immigré propre à assumer les tâches non qualifiées et mal payées, effectif qu'il suffit de laisser se reproduire sur place, les mécanismes de sélection sociale (à commencer par l'école) jouant efficacement leur rôle.

Dans ce contexte d'une immigration fixe, les discriminations en matière de sécurité sociale se justifient encore moins que jamais.

Jean Steinauer

L'AVS au soleil

par JEAN STEINAUER

A Rome, dès ce lundi et pour toute la semaine, les dirigeants de l'Office fédéral des assurances sociales négocient le désensablement des relations italo-suisse en matière de sécurité sociale. On patine depuis 1975. Le paysage a souvent changé dans l'intervalle. Mais des nuages variés qui l'ont assombri tour à tour, l'un au moins devrait être dissipé rapidement.

La scène est à Rome, le 10 juillet 1978, dans un salon de la Farnesina, le ministère italien des Affaires étrangères. Pierre Aubert s'adresse à son collègue Arnaldo Forlani. Il tente de le convaincre que la Suisse ne peut pas faire de concession en matière de sécurité sociale, ne peut faire aucun geste pour alléger le contentieux avec l'Italie dans ce domaine. *"Je ne veux pas étaler nos difficultés de politique intérieure, explique en substance le conseiller fédéral, mais le moment est mal choisi : un postulat soutenu par le quart des membres du Conseil national nous demande d'examiner s'il ne faut pas reviser nos accords de sécurité sociale avec l'étranger pour diminuer la charge de l'AVS/AI. Si nous acceptons vos demandes, nous serions donc assurément désavoués par notre Parlement."* Ce postulat auquel fait allusion Pierre Aubert émane du radical bernois Otto Fischer, directeur de l'Union suisse des arts et métiers.

Dans les années du boom et des initiatives xénophobes, Otto Fischer et ses sbires ne cessaient de vociférer contre les restrictions mises à l'entrée de nouveaux travailleurs étrangers : qu'on laisse nos entrepreneurs importer des manoeuvres, nos cafetiers des plongeurs et nos hôteliers des femmes de chambre ! Dans les années de la crise et du renvoi des immigrés, Otto Fischer s'est avisé que les rentes AVS/AI de ces ex-travailleurs allaient coûter cher. Et de déposer, le 6 octobre 1977, un postulat particulièrement vicieux.

Primo, il réclame *"un rapport sur les obligations de l'AVS et de l'AI envers les étrangers qui résultent des conventions internationales"*. Secundo, il décrète qu'il *"y a lieu de soumettre simultanément des propositions visant à réduire la charge supportée par l'AVS et l'AI ainsi qu'à simplifier le système de règlement des comptes et le système de contrôle"*.

Le postulat semble tout exprès conçu pour attiser les réflexes d'égoïsme natio-

nal et de xénophobie, pour récupérer les électeurs petits bourgeois et ouvriers qui avaient fait, quelques années plus tôt, le succès de Schwarzenbach. En clair, Otto Fischer fait peur à ces personnes (plutôt âgées) quant à l'avenir de l'AVS (1), et



désigne les étrangers comme responsables des difficultés à venir.

Les rentes des étrangers rentrés chez eux coûteront de plus en plus cher, affirme Otto Fischer, et ce sont les Suisses qui devront cotiser plus largement afin de les payer, pour peu que restent intouchés les accords internationaux que nous avons signés. Dénonçons donc ces accords (la Suisse en a conclu avec 18 Etats, mais c'est l'accord italo-suisse de 1962 qui est visé), et plutôt que de servir individuellement des rentes aux étrangers rentrés chez eux, versons à leurs Etats des montants forfaitaires, ça coûtera moins cher et donnera moins de boulot.

La première réaction du Conseil fédéral au postulat Fischer, le 19 janvier 1978, fut une petite lâcheté (il l'accepta !), masquant sans doute une grande perplexité. La seconde réaction devrait être plus ferme : l'étude que réclamait Otto Fischer vient d'être achevée par la commission de l'AVS/AI et l'Office fédéral des assurances sociales; ses conclusions rassurent.

Dans tous les cas, affirment les auteurs du rapport, la Suisse n'a rien d'autre à faire qu'honorer les engagements qu'elle a pris en encaissant les cotisations des travailleurs étrangers. Et puis, reviser les accords, c'est vite dit ! Les accords bilatéraux, dans ce domaine aussi, concrétisent des principes et des normes arrêtés par des conventions multilatérales (Conseil de

l'Europe, OIT). Enfin, un accord, comme un train, peut en cacher un autre : remettre en cause un dispositif touchant la sécurité sociale, c'est s'exposer, par mesure de rétorsion, à voir remettre en cause par le partenaire un accord commercial, par exemple. Bref, la marge de manoeuvre est étroite, où chercher la simplification et les économies que réclament Otto Fischer.

Et puis, on peut payer. On peut d'autant mieux le faire que les travailleurs étrangers ont alimenté massivement le Fonds de compensation de l'AVS, leurs cotisations dépassant largement les prestations qui leur ont été servies jusqu'à présent. En 1965, au sommet du boom, ils payaient 250 millions de francs de cotisations (18 o/o), mais ne touchaient des rentes que pour 10 millions (0,6 o/o). Dix ans plus tard, au début de la crise, l'excédent atteignait les 600 millions : les étrangers payaient alors la dixième des cotisations encaissées par l'AVS, mais ne touchaient que 2 o/o des rentes qu'elle servait. En 1980, moins nombreux, ils devraient payer 7 o/o des cotisations, toucher 3 o/o des rentes et laisser un excédent d'un quart de milliard. Jusqu'à présent, on le voit, pas de problème de financement.

Après ? Ce sera d'autant plus difficile qu'il y aura peu de travailleurs étrangers cotisant dans notre pays. En se basant sur l'hypothèse pessimiste de 250.000 étrangers actifs (ils sont 450.000 aujourd'hui), le rapport estime que 7 à 11 milliards de francs devraient être affectés au préfinancement des prestations futures, mais que les réserves accumulées par les étrangers dans le Fonds de compensation (les excédents de recettes sont en quelque sorte administrés "fiduciairement", disent les experts) devraient suffire, si l'on y ajoute la part correspondante des subventions publiques à l'AVS. Mais pourquoi ne le ferait-on pas ? Ces subventions sont financées par les impôts, que les travailleurs étrangers paient comme les Suisses. En somme, pourvu qu'on ne vide pas le Fonds de compensation, les droits futurs des travailleurs étrangers peuvent être satisfaits.

Et si les Suisses cherchent un prétexte pour justifier leur immobilisme face aux revendications italiennes en matière d'AVS/AI, ils devront trouver mieux que le postulat Fischer.

J.St.

(1) Otto Fischer et ses copains, qui n'en sont pas à une contradiction près, s'opposent par ailleurs systématiquement au renforcement de l'AVS, mais quoi !

Une formule permettrait-elle d'établir objectivement, en Suisse, et de façon durable, un "rapport équilibré" entre la population indigène et la population immigrée ? Non. La formule figurant dans le projet de loi sur les étrangers (actuellement discuté par une commission du Conseil des Etats) présente au surplus l'inconvénient d'être inique. Mais l'idée même est inconcevable, qu'un "rapport équilibré" puisse être établi au coeur d'un continent que déséquilibre l'émigration. Voilà trois conclusions pour prolonger l'intéressant rapport publié la semaine dernière par la *Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers* (CFE).

Vous souvenez-vous des années prospères ?

"Moi, demandait l'entrepreneur, il me faut absolument quinze Italiens de plus pour cette année". "Si vous ne les donnez pas à l'entrepreneur, grondait le conseiller d'Etat, vous torpillez le développement de mes districts montagneux". "Attention, menaçait le député xénophobe : il y en a déjà trop". "M'enfin, marmonnait le syndicaliste, y'a dix ans qu'on vous répète d'y aller mollo". "Je fais ce que je peux," protestait le Conseil fédéral. Et tout doucement pris consistance, dans les années 65-75, l'idée d'un seuil de tolérance au-delà duquel deviendraient insupportables les tensions politiques et sociales liées à l'immigration.

L'idée reposait donc sur l'existence d'un lien fondamental, de cause à effet, entre l'immigration et les tensions sociales que connaissait la Suisse, ce que personne n'a jamais pu démontrer. Elle traduisait en outre la conviction assez naïve que le corps social fonctionne selon des "lois scientifiques", et que l'on pouvait raisonner sur la présence des étrangers en Suisse un peu comme les médecins : en terme d'allergie et d'immunologie, d'anticorps et de réactions de rejet.

Vint la crise, et la morosité s'installa. "Moi, constatait l'entrepreneur, je ne peux pas garder quinze Italiens alors qu'il ne me reste plus en commande que le goudronnage d'un trottoir et les fondations d'un chalet". "Mon pauvre vieux, compatissait le conseiller d'Etat, nous sauvons les meubles nous aussi." "J'avais bien raison", répétait au café le député xénophobe, que regardait d'un oeil torve le syndicaliste au chômage. Le Conseil fédéral, pour changer, faisait ce qu'il pouvait. L'idée d'un seuil de tolérance apparaissait alors comme légèrement anachronique. Et même, les statisticiens de l'assurance sociale lançaient un avertissement : s'il y a toujours moins d'Italiens pour payer les cotisations AVS en Suisse, et toujours plus d'Italiens pour toucher les rentes AVS en Italie, il faudra sérieusement songer à garder de l'argent en réserve pour payer. Tâchons plutôt de garder assez d'Italiens actifs : de toute manière,

L'EQUILIBRE DANS LE CHAOS



il nous en faut.

On était en train de faire une loi pour régler le problème des étrangers en Suisse : l'ancienne notion de seuil de tolérance et celle, plus fraîchement resurgie, d'un nombre minimum indispensable d'étrangers se fondirent alors dans la notion de proportion idéale. On avait raisonné négativement, en somme, par rapport aux craintes politiques et sociales comme par rapport aux besoins de la production : pas plus d'étrangers que supportable, pas moins que nécessaire. On allait maintenant raisonner en termes positifs : autant d'étrangers que...

Que quoi ?

On allait chercher la proportion exacte, le point d'équilibre. On allait calculer tous les facteurs et trouver la résultante. Le projet de loi donnait pour but de l'opération l'établissement d'un "rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère

résidente", et fixait la liste des facteurs à considérer : les "intérêts politiques, économiques, démographiques, sociaux, culturels et scientifiques du pays". Ainsi pourrait-on calmer durablement l'entrepreneur, le conseiller d'Etat, le député xénophobe et le syndicaliste ; et le Conseil fédéral, ayant intégré leurs demandes contradictoires en une juste synthèse, passerait enfin du bricolage empirique à la gestion rationnelle de l'immigration.

Enthousiasmant ? L'enthousiasme tomba vite. On peut aujourd'hui distinguer trois sortes de critiques adressées à cette notion de "rapport équilibré", centrale dans le projet de loi.

D'abord, c'est très beau, mais ça ne sert à rien. On peut inventorier tous les facteurs, on ne peut pas les pondérer une fois pour toutes : leur valeur comparative se modifie sans cesse. "Il n'est pas possible, conclut la CFE, de déterminer numériquement une fois pour toutes ce rapport équilibré". Nul calcul ne permettra jamais de dire : objectivement, la Suisse doit compter 16,4 o/o d'étrangers ou 879.326 résidents étrangers. Faire croire le contraire, c'est jeter de la poudre aux yeux. Scientisme naïf ou technocratie prétentieuse que l'inscription, dans la loi, d'une formule donnant le "rapport équilibré" : celui-ci n'existe que subjectivement. Autant l'avouer, et continuer tout à tour à calmer le syndicaliste, le conseiller d'Etat, le député xénophobe et l'entrepreneur, selon leur force du moment.

Deuxième critique : c'est rassurant, mais immoral. On veut déterminer une proportion exacte d'étrangers en ne prenant en compte que les intérêts nationaux de la Suisse. On refuse donc de jeter dans la balance l'intérêt personnel de l'étranger, ses droits, son désir. Comment le "rapport équilibré", notion qui contient celle de paix sociale et de coexistence tranquille des indigènes et des immigrés, serait-il atteint au travers d'un calcul qui ne prend en compte que les intérêts des indigènes ? A suivre cette critique, il conviendrait à tout le moins d'introduire l'intérêt de l'étranger dans la liste des facteurs censés permettre la détermination du "rapport équilibré". Le projet de loi semble devoir être corrigé dans ce sens par la commission du Conseil des Etats. On verra bien.

La troisième critique est plus radicale. L'immigration est en elle-même déséquilibrée, dérèglement : onze millions de migrants en Europe, quels formidables craquements, quelles tensions cela ne représente-t-il pas d'un bout à l'autre du continent, et jusque dans ses périphéries africaine et orientale ! Et l'on voudrait que ce bouleversement continental ne se reflète pas, ne soit plus perceptible dans l'île suisse ? Il n'y aura pas de "rapport équilibré" en Suisse tant que subsistera l'exploitation de l'Europe des pauvres par l'Europe des riches. Autant le savoir.



sur la Côte vaudoise, un coin d'Afrique du Sud

C'est leur voisine, en somme, qui les a découverts. Disons plutôt : regardés, parce qu'ils étaient assez visibles pour qui savait ouvrir les yeux : dans un village de la Côte vaudoise, cinq douzaines de saisonniers travaillant aux cultures maraîchères ne passent pas inaperçus, surtout quand la plupart d'entre eux, une cinquantaine, sont employés par la même boîte et que la boîte et son patron dominant l'essentiel de la vie communale.

La voisine, donc, savait regarder. Peut-être parce qu'elle rentrait d'Afrique australe. "C'est les camions qui m'ont donné le choc. Des camions découverts transportant à toute vitesse à travers les cultures des chargements de travailleurs entassés, à la première heure du matin, c'est un spectacle que j'avais régulièrement sous les yeux, en Rhodésie, en Afrique du Sud. La couleur de peau des ouvriers mise à part, je retrouvais ici ce que j'avais connu là-bas." Elle a cherché, creusé, vérifié. Elle a traduit en termes suisses un système d'exploitation qu'elle avait rencontré à l'autre bout du monde.

Voici la fiche de paye d'un saisonnier. Vingt-sept jours et demi de travail pour le mois, à vingt-huit francs pièce, soit un salaire de 770 francs, à quoi s'ajoute une prime de vacances de 30 francs et des heures supplémentaires pour 40 francs,

total définitif : 840 francs. La fiche de paye d'une saisonnière arrive à 560 francs. Ce qui met l'heure de travail à 2,70 francs pour un homme, et à 2,40 francs pour une femme, l'horaire normal étant de dix heures et demie par jour, et les congés couvrant "tous les dimanches, plus deux samedis après-midi par mois".

La fiche de paye ne fait aucune mention des déductions sociales. Le travailleur ne sait donc ni combien de cotisations il paye, ni même si les cotisations sont payées. Idem pour l'impôt à la source. Et qu'aurait-il besoin de savoir tout cela ?

Il a un permis de huit mois pour la saison, mais il travaille dix mois par an ici. Le record de la maison est détenu par un de ses collègues : 21 mois sans interruption. C'est parfaitement illégal, mais qu'aurait-il besoin de le savoir ?

Son passeport et son "livret pour étrangers" sont enfermés dans le bureau du patron, ainsi que le contrat de travail. Les ouvriers, c'est bien connu, salissent les papiers qu'ils conservent chez eux. En cas de besoin, il faut réclamer les papiers au patron, en justifiant la requête. Un travailleur avait demandé une information à l'Office du travail. Le patron a

ouvert la lettre en apportant la réponse, et copieusement menacé l'insolent.

Les ouvriers logent dans de vieilles maisons, par nationalités : les Portugais ici, les Espagnols ailleurs, les Yougoslaves là-bas. Les maisons sont cradingues, à peine chauffées, bouffées d'humidité. Quelques ouvriers s'étaient achetés des chauffages électriques, ils se sont fait engueuler pour la consommation de courant. Devraient applaudir, ça réchauffe.

Il y a un WC pour 13 personnes ici, un pour 15 là. Il y a deux douches pour trois maisons (30 à 40 personnes), mais une seule fonctionne et son eau chaude ne suffit qu'à deux ou trois passages. Après, il faut attendre deux heures. On mange à la cuisine, mais comme il n'y a pas de place pour tout le monde, deux hommes s'installent sur le rebord de la fenêtre. Le confort engourdit, vous savez ? Les repas sont trop riches également. Le patron donne 210 francs par tête et par mois pour la nourriture, que deux travailleurs libérés plus tôt des champs sont chargés d'apprêter. Ils font les courses les samedis après-midi de congé. Quasiment autogestionnaire, le patron ! Il les laisse libres d'acheter ce qu'ils veulent. Il leur file même de temps à autre, généreusement, une caisse de légumes invendables.

De quoi se plaignent-ils, bon Dieu ? Les nègres, en Afrique du Sud, ne sont pas mieux lotis.

J. St.

LA DEUXIEME GENERATION SERA-T-ELLE LA BONNE ?

Les événements qui se sont déroulés ces derniers mois dans plusieurs villes prouvent que si les jeunes posent certains problèmes, ils sont eux-mêmes confrontés à de sérieuses difficultés, notamment dans les conditions de vie qui sont celles des grands centres urbains : il ne perd pas son temps quand il se promène dans les rues de Zurich, M. Ernst Schwarb, il pense. Et comme ses fonctions de dirigeant patronal lui valent de participer à la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers (CFE), M. Schwarb prolonge tout naturellement sa réflexion : "Les problèmes auxquels doivent faire face les jeunes étrangers en Suisse sont encore beaucoup plus aigus que ceux de la jeunesse autochtone".

Des brochures

Lorsque la CFE publie un rapport sur les problèmes spécifiques de cette deuxième génération d'immigrés, M. Schwarb laisse pointer son inquiétude en présentant le travail : "La manière de penser et de vivre de ces jeunes ne saurait être indifférente à notre pays et à ses autorités. Il s'agit en l'occurrence d'un quart de million d'adolescents... La Suisse ne peut en aucun cas... accepter le risque qu'ils s'isolent dans le cercle de leurs compatriotes, formant ainsi un nouveau groupe de marginaux à l'instar de ce qui était souvent le cas de leurs parents".

Il convient donc, conclut M. Schwarb avec la CFE, de prendre des mesures et d'imprimer des brochures; de renseigner les maîtres d'école et les animateurs de jeunesse, les moniteurs de colo et les orientateurs professionnels sur le "contexte socio-culturel" dans lequel vivent nos petits Italiens, nos petits Espagnols; et de collaborer, et de sensibiliser, et patati, et patata. Ils ne s'améliorent pas avec le temps, les rapports de la CFE. Celui que présentait M. Schwarb lundi dernier oscille entre l'hypocrisie et la débilité —

quand il ne s'installe pas dans les lapalissades.

Ne nous en plaignons pas. A défaut de fournir une réflexion originale sur la vie des migrants chez nous, la CFE offre une juste illustration de la mentalité officielle : le bon étranger, c'est celui qui est intégré; celui qui est intégré ne pose plus de problème.

Des contorsions

La CFE a été créée par le Conseil fédéral, au début des années 1970, donc au temps des initiatives xénophobes florissantes, pour donner un semblant de consistance à la politique officielle : réduction de l'effectif/effort d'intégration. La CFE donne ainsi des conseils pour l'intégration des étrangers au gouvernement, qui s'en fout puisqu'il mène justement une politique de morcellement et de division des immigrés, entre eux et par rapport aux travailleurs nationaux. La CFE est en somme l'alibi du Conseil fédéral, qu'elle ne saurait bien sûr critiquer directement et publiquement. D'où quelques contorsions du plus bel effet.

L'apprentissage, par exemple. "Il existe un réel danger, assure la CFE, que le jeune étranger finisse par se résigner et renonce à faire un apprentissage" : on s'en serait douté un peu, à vrai dire. Mais pourquoi ? Eh bien, les médiocres performances scolaires antérieures, "de multiples raisons liées généralement au milieu"... La CFE note avec justesse que l'indécision où se trouvent les parents quant à la durée de leur séjour en Suisse, donc leur incapacité à programmer dans la moyenne ou longue durée la formation des gosses, jouent contre une information suffisante et un bon choix à la fin de la scolarité obligatoire. Mais la CFE se garde bien d'écrire que l'insécurité du séjour et, partant, l'impossibilité de projets bien mûris sont dues pour bonne part à une législation expressément conçue pour retarder au maximum le moment où l'immigré

peut se sentir assuré de rester.

De même, si la CFE mentionne que "le principe de la protection prioritaire de la main-d'oeuvre indigène est également applicable aux apprentis", c'est pour affirmer aussitôt que "l'importance pratique n'est pas très grande", de cette barrière légale. Possible, mais comment expliquer à un immigré qu'il doit miser sur une formation professionnelle suisse pour son fils, quels que soient les handicaps à surmonter, tant que la législation suisse prévoit qu'un emploi ne peut être accordé à un étranger non-établi que s'il ne se trouve aucun Suisse pour le prendre ?

Des communistes

Et voici mieux encore. Il faut que les étrangers en quête de places d'apprentissage comprennent "qu'ils font souvent valoir des prétentions utopiques". La CFE nuance, avec de gros sabots : "Cela vaut surtout pour les étrangers originaires de pays où la conscience de classe est fortement ancrée dans les moeurs politiques". Aussi bien, si les associations d'étrangers "peuvent apporter une contribution essentielle" au problème de l'apprentissage, "il importe qu'elles adoptent elles-mêmes une attitude positive à l'égard de notre système social et économique".

En clair, la CFE veut dire que les petits Italiens feraient bien d'accepter ce qu'on leur propose; que les choses iront d'autant mieux qu'ils ne seront pas communistes; et que la promotion professionnelle en Suisse passe par l'ordre dans la paix du travail. Il ne doit pas perdre son temps à la CFE non plus, M. Schwarb. On peut philosopher sur les problèmes de la deuxième génération immigrée, comme ça, en lisant dans la *Neue Zürcher Zeitung* le récit des manif's de la veille, ça n'empêche pas des préoccupations plus concrètes sur l'approvisionnement de l'industrie suisse en main-d'oeuvre étrangère aussi qualifiée que docile.

Jean Steinauer

Le "problème des étrangers" a dominé la politique suisse dans les années 1970.

Tout laisse à penser qu'il en sera de même dans les décennies suivantes : l'immigration est conflit, déchirure, chaos.

Problème dominant des années 1970", celui des étrangers, celui de notre politique d'immigration ? Il y a certes, pour le faire croire, un chapelet de votations (1970, 1974, 1977) sur des initiatives xénophobes. Qu'on se rassure : le problème dominera de même, selon toute prévision, la décennie 1980, puis la suivante, puis la suivante... Parce que l'immigration est une donnée structurelle de ce pays, chose comprise dans les milieux officiels, et qu'elle est une donnée conflictuelle dans ce pays, chose que les mêmes milieux se refusent à comprendre. Deux mots d'explication.

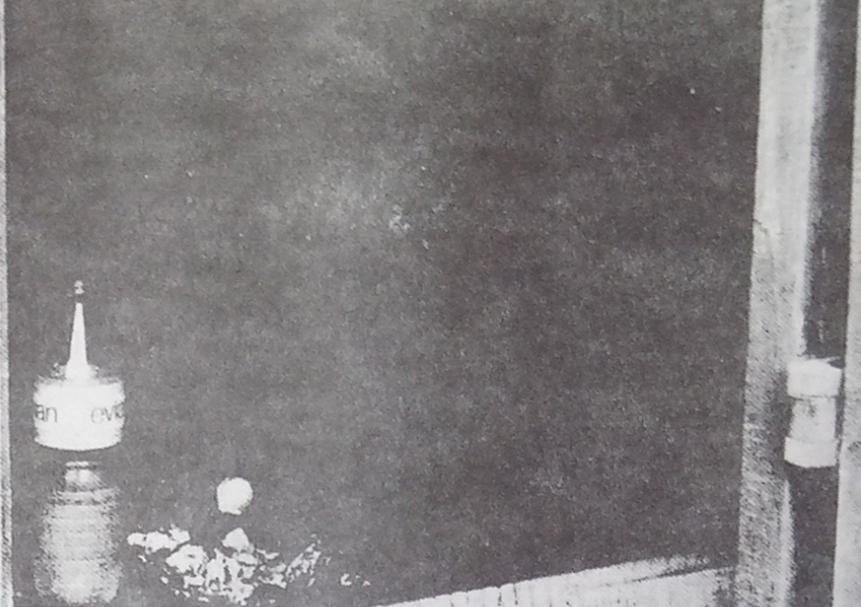
On a cru longtemps, ou fait semblant de croire, que l'immigration était liée à la conjoncture : que celle-ci s'emballât, et des milliers de travailleurs étrangers venaient concourir à l'augmentation de la production; que l'activité fléchisse, ils repartiraient; qu'elle stagne, ils ne seraient pas remplacés. Cette vision un peu naïve conduisit tout naturellement à prendre l'effet pour la cause, à mener une politique conjoncturelle en réglant l'admission des travailleurs étrangers.

C'était faire bon marché des facteurs démographiques, certes évolutifs eux aussi, mais beaucoup plus lentement que les facteurs économiques. Haute conjoncture ou pas, il y aurait donc une importante immigration en Suisse tant que la population suisse présenterait une pyramide des âges creusée à la base, renflée au sommet : peu de jeunes, beaucoup de vieux.

Sans troubles digestifs

Et la crise du milieu des années 1970 confirma le caractère structurel de l'immigration. A quoi servent les étrangers lorsqu'il n'y a plus à augmenter la production, mais à supporter le tassement des activités ? Ils servent de "tampon social" sur le marché du travail, ils font les travaux dont se détournent les travailleurs suisses, on connaît leur définition : travaux pénibles ou dangereux, sans prestige et mal payés. Quand l'économie se développe, l'immigration a une fonction dynamique, on mesure ses flux; en période de basses eaux, elle a une fonction statique, on l'évalue comme

NE NOUS CHANTEZ PLUS DE BERCEUSES



un stock (1). Mais si la fonction change, l'immigration demeure : elle est une donnée structurelle.

Et conflictuelle, forcément. Voudrait-on que les étrangers dont le stock, à la faveur de la crise, a été réduit à ses dimensions "optimales" stagnent sans rien dire, de génération en génération, sur les barreaux inférieurs de l'échelle sociale ? La trousse des experts fédéraux devant la marginalisation des jeunes étrangers (2) manifeste que le problème est perçu, faute d'être compris. Mais voudrait-on que la Suisse vive son immigration sans heurts ni troubles digestifs, alors qu'elle est située (géographiquement, économiquement, politiquement) au coeur même de la faille qui traverse l'Europe, sur-développement au nord, sous-développement au sud, et huit millions de migrants franchissant la ravine ? Kurt Furgler peut chanter toutes les berceuses de "l'Etat social fondé sur le droit", l'immigration restera notre tourment, parce qu'elle est une déchirure, un chaos.

Piquette pure, ou diluée ?

Cela posé, qu'on s'excuse de rappeler, la situation politique suisse aujourd'hui ne répète pas celle d'il y a dix ans. Au tournant des années 1970, la discussion portait sur un modèle carrément xénophobe de politique d'immigration (l'initiative Schwarzenbach), et le semblant d'alternative offert au citoyen se résumait ainsi : Schwarzenbach, ou un système de régulation qui prend forme (la première véritable ordon-

nance gouvernementale de "stabilisation" de la main-d'oeuvre étrangère date de mars 1970, juste avant la votation), un système qui tient compte du modèle Schwarzenbach.

On avait, en somme, le choix entre un concentré de piquette et une piquette diluée. D'initiative xénophobe en ordonnance gouvernementale, il fallut moins de dix ans pour rapprocher les deux breuvages au point que l'on s'accorde à reconnaître, généralement, que le Conseil fédéral n'a combattu les exigences xénophobes qu'en leur donnant, progressivement, satisfaction.

Au tournant des années 1980, voici que la discussion porte sur un modèle égalitaire, l'initiative "Etre solidaires"; sur une nouvelle politique d'immigration. Il y a réellement alternative : ça, ou la politique officielle qui s'est entre-temps formée jusque dans le détail, et que l'on propose de codifier dans une nouvelle loi. On comparera, plus loin, les deux systèmes, on verra qu'ils ont une racine commune, malgré tout. Mais il faut encore, pour mettre en perspective le débat qui s'ouvre aux Chambres fédérales cette semaine, faire quelques remarques sur ses acteurs et sur sa thématique.

Comme Winkelried

Si le nom du personnage compte plus que celui du comédien (Ezio Canonica est mort, mais l'Union syndicale continue d'exister), notons ainsi que la distribution n'a pas varié dans ses grandes lignes, mais que certains rôles ont changé. L'Union des arts et métiers, ainsi, qui faisait figure en 1970 de premier supporter de la politique gouvernementale, tient aujourd'hui l'emploi d'adversaire principal de cette politique. Il peut sembler paradoxal que les pires contempteurs de Schwarzenbach chaussent au-

(1) TVB No 24, du 14 mai 1979 : "Des migrants immobiles".

(2) TVB No 75, du 12 septembre 1980 : "La deuxième génération sera-t-elle la bonne ?"

jour d'hui ses bottes pour faire quelques pas, pour marcher sur les saisonniers par exemple. Il n'est pas illogique, au fond, que la droite "honorabile" (petit patronat, Parti radical...) ait pris le relais de la droite "méprisable" (Républicains, Action nationale) après que celle-ci, comme Winkelried, a fait le trou.

Autre changement de rôle à gauche de l'éventail : les socialistes, fort enclins voici dix ans à faire la part du feu xénophobe, sont aujourd'hui largement ralliés aux thèses de l'initiative "Etre solidaires". Même évolution, moins accomplie, du côté de l'Union syndicale. Quant aux démocrates-chrétiens, qui avaient manifesté par moments des velléités d'indépendance progressiste par rapport à la politique officielle, ils se sont ratatinés, laissant peut-être aux syndicats chrétiens le soin de leur fournir un alibi.

Leur voix

Les thèmes du débat se sont peu modifiés, mais assez enrichis. Modification, par exemple, du thème : "l'épouvantail xénophobe". On disait, il y a dix ans, que l'électorat de ce pays était très largement tenté par la xénophobie; on raconte aujourd'hui qu'il pourrait à nouveau se laisser tenter si... Enrichissement, surtout, des thèmes qualitatifs : il y a dix ans on ne parlait que du nombre des étrangers, on parle aujourd'hui de leur vie. Il y a là comme un début de prise de conscience. On n'ose pas rêver aux progrès qu'eût pu faire cette prise de conscience, si la voix des immigrés eux-mêmes avait été moins longtemps étouffée... ou couverte par la nôtre.

Jean Steinauer

Systeme "Solidaires", systeme officiel:

leur fonctionnement, leurs valeurs, leurs limites

De quoi parle-t-on aux Chambres cette session ?

● L'initiative "Etre solidaires" passe devant le Conseil national et le Conseil des Etats; tous deux, probablement, la renverront devant le peuple et les cantons avec une recommandation de rejet, suivant en cela les vœux du gouvernement.

● La nouvelle "loi fédérale sur les étrangers" (LEtr) passera devant le Conseil national (les Etats l'ont déjà traitée). La droite a tenté de renvoyer cette discussion, de peur que la gauche et l'aile "sociale" des démocrates-chrétiens n'arrachent trop de concessions dans la mise au point de la loi, pour faire passer le rejet de l'initiative. Mais elle a échoué.

Derrière ces questions de forme et ces tactiques, deux politiques d'immigration sont en jeu : l'une est définie à grands traits par l'initiative, l'autre est celle que le gouvernement a mise au point depuis 1970 et dont la LEtr codifierait l'essentiel. Comparons, brièvement, les mécanismes d'immigration et la valeurs proposés dans les deux systèmes, avant de montrer leurs limites.

L'entrée

● Un seul niveau de filtrage dans le système de l'initiative, alors que la politique officielle superpose les tamis. "Etre solidaires" dit : "Les autorisations de séjour doivent être renouvelées", ce qui met d'emblée tous les étrangers au bénéfice du même droit de présence. La LEtr, en revanche, distingue entre saisonniers, étrangers en séjour depuis plus d'un an mais moins de cinq, étrangers en séjour depuis plus de

cinq ans, étrangers établis enfin (laissons de côté les frontaliers) : leur droit de présence va crescendo, au fur et à mesure qu'ils franchissent les cribles (permis) disposés tout au long de leur séjour.

La sortie

● Une seule porte de sortie dans le système de l'initiative, l'expulsion prononcée par un juge "pour infraction aux lois pénales". La LEtr, en revanche, autorise en plus de l'expulsion judiciaire l'expulsion administrative, et prévoit à côté de celle-ci toutes sortes de mesures d'allure moins brutale mais aboutissant au même résultat : interdiction d'entrée, non-renouvellement du permis, révocation du permis, renvoi...

La sécurité

● La sécurité du séjour est donc un droit dans le système de l'initiative, alors qu'elle apparaît comme un luxe dans la politique officielle. En effet, les clauses dérogatoires variées qui émaillent la LEtr permettent au gouvernement de suspendre ou de restreindre, catégorie par catégorie, le droit de présence des étrangers non établis, en fonction de la situation économique ou du climat social. Si l'on préfère, la sécurité selon "Etre solidaires" est une valeur fixe, alors qu'elle varie dans la LEtr au gré des intérêts nationaux.

L'égalité

● L'ensemble des droits et des devoirs reconnus aux étrangers par "Etre solidaires" est le même pour tous, et aussi peu différent que possible de celui des Suisses ("La législation... tient compte d'égale manière des intérêts des Suisses et de ceux des étrangers"). La politique officielle, au contraire, module ces droits et ces devoirs en autant de statuts qu'il y a de sortes de permis : ainsi l'égalité économique et sociale entre Suisses et étrangers ne se réalise-t-elle qu'avec l'obtention du permis d'établissement, ainsi repose-t-elle sur l'inégalité des étrangers entre eux. Divisez, divisez...



Interfoto

L'intégration

● Des immigrés sûrs de leurs droits (à commencer par celui de rester en Suisse) et dotés de chances égales, ce sont des immigrés à même de négocier leur intégration dans la société suisse, donc d'agir sur elle au lieu de simplement en subir les normes. Aussi l'initiative dit-elle que si les collectivités publiques "encouragent l'intégration des étrangers", c'est "après entente avec eux". La politique officielle, au contraire, est assimilatrice : on le voit aux critères de renvoi et d'admission (la "capacité de s'intégrer" !) retenus par la LEtr. L'intégration, ici, n'est pas un choix, mais une obligation.

La globalité

● L'initiative propose une politique globale en matière d'immigration, elle garantit par exemple aux étrangers "le bénéfice de la sécurité sociale". La politique officielle se présente, elle, comme un patchwork de pièces tissées sans vue d'ensemble : la constitution ne fait que donner à la Confédération le droit de légiférer, la LEtr n'est qu'une loi de police des étrangers, la sécurité sociale est réglée à part, les problèmes scolaires sont vaporisés à travers les cantons, etc. Pour l'immigré vivant en Suisse, le patchwork a des effets moins drôles (voir en encadré l'exemple de l'imposition des saisonniers à Genève).

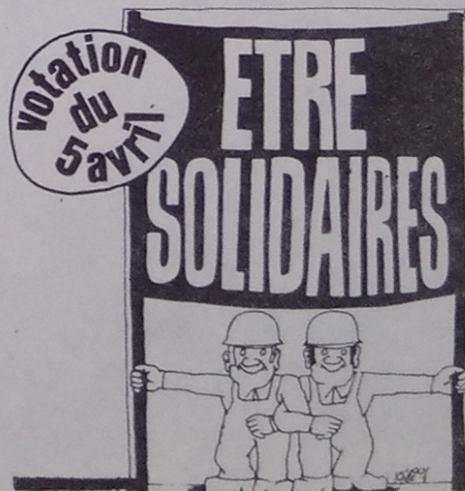
Le contingentement

● Si l'initiative n'est pas, comme la politique définie par la LEtr, limitée au strict domaine de la police des étrangers, elle admet toutefois dans ce domaine la même limite que la politique officielle : le blocage de l'immigration. Le système des tamis superposés fonctionne en effet à l'intérieur d'un système de contingentement global des étrangers; le Conseil fédéral fixe, chaque année, le nombre d'étrangers admis à pénétrer dans la machine. "Etre solidaires" prévoit que, dix années durant, les étrangers actifs admis en Suisse ne devront pas être plus nombreux que les étrangers actifs ayant quitté le pays l'année précédente.

Domage

Historiquement, cela s'explique : l'initiative a été conçue, mûrie et lancée durant les années où la xénophobie électorale était encore assez forte et le discours sur "l'emprise étrangère", tonitruant. On peut aujourd'hui considérer que là gît la grande faiblesse de l'initiative, que là réside son incohérence. On veut en somme fonder une politique d'immigration radicalement différente de celle suivie par les autorités, et on fait mine d'accepter, même transitoirement, le plus aberrant des postulats que celles-ci aient jamais proférés : qu'un changement qualitatif passe par une opération quantitative d'abord. On dit que les étrangers peuvent être traités également, à condition qu'ils ne soient pas plus nombreux. C'est idiot. C'est dommage.

J St.



TVB s'engage dans la campagne "Etre solidaires"

CONTRE LA REGRESSION POLITIQUE

Si les gens d'Oerlikon, Hispano, Pilatus et autres filiales de Bührle peuvent encore aujourd'hui gagner leur boeuf en aidant quelques dictateurs à massacrer du monde, c'est pour une foule de raisons dont l'une tient à la législation suisse, qui laisse faire. Autrement dit : si l'initiative contre l'exportation d'armes avait passé, en 1972, il y aurait un obstacle supplémentaire au business des armes. D'une façon moins pessimiste, gageons que s'il est aujourd'hui plus difficile qu'il y a dix ans de se livrer, en Suisse, à ce genre de commerce; si Mowag, par exemple, n'a pu vendre des blindés à Pinochet, c'est parce que l'initiative en question avait rallié presque la moitié des électeurs de ce pays; qu'une prise de conscience avait eu lieu; que toutes sortes de groupes et mouvements ont pu prendre, tant bien que mal, le relais. L'initiative *Etre solidaires*, "en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers" pour donner son titre complet, ressemble à l'initiative contre l'exportation d'armes. Elle est soumise au vote le 5 avril prochain. On vous en parlera chaque semaine un peu.

Le fric et la peur

Comme dans l'affaire de l'exportation d'armes, l'initiative est née sans le secours des obstétriciens officiels - partis, syndicats, politiciens, experts. Comme dans l'affaire de l'exportation d'armes, l'initiative soulève, à travers des problèmes économiques et une réglementation technique d'allure compliquée, une question de justice toute simple, immédiatement perceptible à chacun. Comme dans l'affaire de l'exportation d'armes, il faut s'attendre à un échec : réunir la double majorité du peuple et des cantons face à la double alliance du fric et de la peur, de l'idéologie officielle et des pouvoirs établis, cela tiendrait du miracle, et il n'y a pas de miracle dans les rapports de force. Mais comme dans l'affaire de l'exportation d'armes, la campagne et les résultats du vote recouvrent des enjeux qui vont bien au-delà d'un changement de la

Constitution. Une fois n'est pas coutume, on vous demande, on vous redemandera d'aller voter pour l'initiative *Etre solidaires*, et de bosser pour elle comme vous pouvez, où vous vous trouvez, d'où que vous venez.

Les enjeux ? On distingue, du premier coup d'oeil, les quatre que voici.

Si l'initiative *Etre solidaires* prend, le 5 avril, une claque humiliante, du genre : 10 o/o des voix, un canton et demi favorable, rien ne pourra plus freiner la droite au Parlement dans son ardent désir de durcir la nouvelle loi sur les étrangers, ni le gouvernement et l'administration dans leur zèle à serrer la réglementation de détail. Cette loi, présentée pourtant comme solution de rechange à l'initiative, n'est pas prête à l'heure où s'engage le débat du 5 avril, et - j'en prends le pari - ne le sera pas davantage à cette date. Or, c'est d'elle que dépendra, concrètement, pour des dizaines de milliers d'étrangers, la réponse à des questions comme celles-ci :

- Vais-je pouvoir revenir en Suisse l'an prochain ?

- Aurons-nous le droit de faire venir les gosses auprès de nous ?

- L'administration va-t-elle m'expulser ?

- Jusqu'à quel point aurai-je droit aux prestations des assurances sociales ?

Comme un train en cache un autre, la votation sur l'initiative projettera donc son ombre sur la mise au point de la loi et de ses ordonnances d'exécution. Et derrière le formalisme de ces textes, il y a la vie des gens.

Une politique, pas une police

L'accueil fait à l'initiative, et voici le deuxième enjeu du 5 avril, pèsera même au-delà des textes législatifs sur la politique d'immigration de la Suisse, disons : sur l'ensemble des mesures qui réglementent la vie des immigrés. *Etre solidaires* propose en effet une politique d'égalité globale, touchant aussi bien la sécurité sociale que les problèmes d'intégration. Gouvernement et Parlement, au contraire, ont pour optique

première, et quasiment exclusive, la "police des étrangers" au sens étroit du terme : canaliser et contrôler l'entrée, le séjour, la sortie. Le reste ? C'est à part.

Si bien que les discriminations de toutes sortes, entre étrangers et Suisses, entre étrangers eux-mêmes, fleurissent et prospèrent en parallèle dans tous les secteurs où s'exerce l'activité de l'Etat, selon la seule logique des intérêts immédiats de la Suisse. Faut-il lâcher quelque chose dans l'assurance-chômage ? On utilisera cette "concession" pour justifier un blocage dans l'assurance-invalidité. Des exemples pareils, l'histoire fraîche des rapports italo-suisse en est pleine. On peut dire en ce sens que si la Suisse n'a pas de politique d'immigration, c'est qu'elle n'en veut pas avoir; une police des étrangers lui suffit. *Etre solidaires* marque ici une volonté de rupture avec ce faux libéralisme autoritaire.

Troisième enjeu : la rupture avec le discours xénophobe, le racisme sournois. L'argumentation de Schwarzenbach et de ses imitateurs, où la trouve-t-on aujourd'hui ? Sous une forme atténuée, dans le discours officiel; sous une forme virulente, dans celui du patronat, Arts et métiers en première ligne. Les adversaires de l'initiative, a-t-on remarqué avec pertinence aux débats parlementaires de l'automne dernier, "ont besoin de la xénophobie réelle ou supposée du peuple suisse" pour faire servir l'immigration à leurs intérêts. On voit aujourd'hui, dans l'argumentation que fourbissent les officines patronales, que ces milieux n'hésitent pas à créer ou stimuler cette xénophobie, à jouer sur les ressorts éprouvés du racisme. Le truc est simple : il suffit de prétendre que l'adoption de l'initiative, notamment par l'abolition du statut de saisonnier, provoquerait une énorme vague d'immigration; une vague "insupportable", bien sûr, et de là on enchaîne sur les thèmes de 1970, tout repart comme avant...

Si l'initiative prend une claque humiliante, le racisme aura de beaux jours chez nous. Estime-t-on, par hasard, qu'il n'y est pas encore assez répandu ?

En uniforme ou en complet-veston

Imaginons enfin, après une défaite sans appel, ce qu'il adviendrait de la fragile unité qui, grâce au travail fait à l'enseigne d'*Etre solidaires*, se développe entre travailleurs suisses et étrangers. Là réside l'enjeu le moins institutionnel de l'affaire, mais peut-être le plus important. Une claque le 5 avril casserait des années de patient mouvement dans les syndicats et les partis de gauche, désabuserait des milliers de militants anonymes, marquerait une régression politique. En un mot, ce serait la plus sûre victoire de la droite - la vraie, la sordide, celle des petits chefs et des gros sous, celle du chantage et de l'intimidation, celle de l'arrogance en uniforme ou en complet-veston.

On l'a compris : en défendant l'initiative, c'est pour nous aussi, pour nous tous, que nous nous battons.

Jean Steinauer

Globalement, l'abolition du statut de saisonnier serait bénéfique pour l'économie suisse, mais le point de vue des "secteurs faibles" l'emporte. Sont-ils si faibles que cela ? Et quels enjeux cache leur besoin de protection ?

110'000 amortisseurs

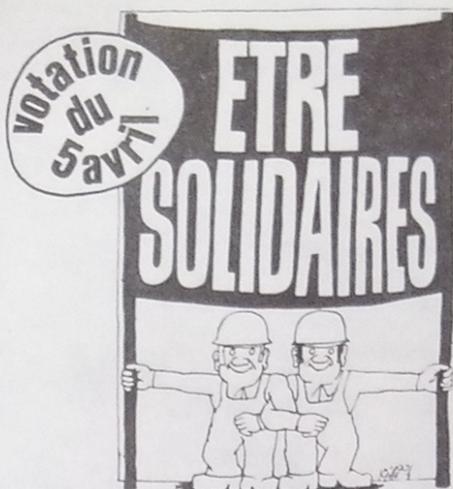
Il contribue très fortement à l'offre, très faiblement à la demande. Il fait pousser des légumes, sert des bières, monte des murs, mais n'utilise pas l'école pour ses gosses (qui n'ont pas le droit de vivre avec lui), n'occupe pas les appartements neufs (il n'a pas le droit de loger où bon lui semble), ne s'incruste pas dans les hôpitaux (quand il est usé, on le remplace par un autre, en bon état) et ne dépense, ici, que le strict nécessaire à son entretien personnel. Le reste de son revenu, il l'expédie en Italie, en Espagne ou au Portugal.

"Le saisonnier, résume Jean-Pierre Gern, professeur à l'université de Neuchâtel, le saisonnier est l'élément le plus déflationniste qui soit. En période de surchauffe, c'est un admirable amortisseur conjoncturel."

Effets globaux et sectoriels

Le moins qu'on puisse dire, bien sûr, c'est que la Suisse ne vit pas, depuis le milieu des années 70, en période de surchauffe. Et l'on peut soutenir ainsi que, dans la mesure où le revenu national est stagnant, le maintien du statut de saisonnier contribue à cette stagnation. "Dans la période actuelle, affirme Jean-Pierre Gern, on aurait tout intérêt à ce que les travailleurs saisonniers puissent rester douze mois dans le pays, et y vivre avec leurs familles; et s'ils sont vraiment au chômage durant trois mois l'hiver, qu'ils dépendent leurs indemnités sur place. Globalement, l'abolition du statut de saisonnier serait bénéfique à l'économie." Les coûts de l'opération, en d'autres termes, seraient plutôt des gains : question de point de vue.

Le point de vue de l'économie suisse dans son ensemble est moins adopté par les partisans du statut, actuellement, que celui des secteurs - agriculture, hôtellerie, construction - où les saisonniers sont principalement employés. Le point de vue de la politique conjoncturelle (régulariser les cycles de l'activité, tendre à un équilibre général, et - dans la situation présente - relancer la



demande) s'efface devant celui de la politique des structures ou de celle des finances publiques.

La question, ainsi, ne serait pas tant de savoir si l'abolition du statut aurait des effets globalement bénéfiques sur l'activité en Suisse, mais de savoir si l'industrie hôtelière ou celle de la construction pourraient supporter le choc représenté par l'abolition du statut. Ou si les collectivités publiques pourraient payer les dépenses courantes (assurances sociales, par exemple) et les investissements (écoles, logements) rendus nécessaires par les conséquences de cette abolition : augmentation de la durée du séjour de quelque 110.000 personnes, regroupement familial pour une bonne moitié d'entre elles, besoins nouveaux. Troisième point de vue prédominant chez les partisans du statut, celui de la politique économique régionale.

La mort au-dessus de 800 m.

Schématiquement résumé, voici le raisonnement des conservateurs. Il y a des activités saisonnières par nature (la faute au climat); elles sont le lot des secteurs les plus faibles de l'économie (agriculture, hôtellerie, construction); ces secteurs sont d'une importance vitale pour les régions les plus déshéritées du pays. Si l'on abolit le statut, pour tout dire, c'est la mort de la Suisse au-dessus de 800 mètres d'altitude. Le cœur du raisonnement, c'est donc la notion de secteur faible.

Mais comment la définir ? Par le taux de croissance ? La part à la "valeur ajoutée" produite dans le pays ? On s'aperçoit alors que le bâtiment est tout proche de la moyenne suisse. Un travailleur du bâtiment produit pour 43.000 francs de valeur ajoutée par année, la moyenne de tous les travailleurs de Suisse étant de 46.000 francs. Faut-il prendre pour indice la productivité du travail ? Mais l'agriculture, qui selon le critère précédent était à la traîne (29.000 francs), est ici à la pointe : l'accroissement de sa productivité fait l'admiration généra-

A qui profite...

En août 1980, on comptait 110.000 saisonniers en Suisse. L'industrie de la construction en occupait 60 o/o, l'hôtellerie 25 o/o, l'agriculture 8 o/o. Quant à savoir si, dans l'ensemble, ces 110.000 travailleurs sont vraiment saisonniers, c'est une autre affaire : 10 o/o d'entrées "anticipées" en février, actuellement, sont accordées pour allonger la saison dans la construction à Genève, c'est un indice. Un autre en est le fait que, dans le même canton, le tiers des saisonniers affectés à l'industrie de la construction est employé par six grandes entreprises seulement : des boîtes lourdement équipées en machines et planifiant de longue main leurs chantiers.

Prudence, donc, avant de pleurer avec les entrepreneurs sur les affres qu'entraînerait l'acceptation de l'initiative *Etre solidaires* pour le petit patron du bâtiment employant une douzaine d'ouvriers dans une vallée perdue. Si l'on ajoute à ces indices celui de la répartition régionale (un tiers des saisonniers sont employés dans les seuls cantons de Zurich, Bâle, Berne et Genève), on commence à se demander à qui profite vraiment le maintien du statut.

J.S.

le - montagnes de beurre ! mers de lait ! amoncellements de viande ! Simplement, tenons qu'un secteur faible est celui où les rémunérations sont basses. Mais ne confondons pas les effets et les causes.

Produit et instrument

"Si l'hôtellerie ou l'agriculture offrent un faible niveau de rémunération, insiste Jean-Pierre Gern, c'est parce que les gens acceptent d'y être mal payés - ils n'ont pas le choix. Vous avez le même genre de phénomène dans le tiers monde : ce n'est pas parce que le prix des matières premières est trop bas que les pays du tiers monde ont un chômage massif, c'est parce qu'ils ont un chômage massif que les prix sont trop bas et l'échange inégal." Peuvent pas râler assez fort, quoi !

Le statut de saisonnier, qui sert à rattrapper en main-d'oeuvre "forcée" (pas de mobilité professionnelle) les trois secteurs réputés faibles, est donc une sorte de dispositif protectionniste obéissant à des considérations politiques autant qu'économiques. Amortisseur conjoncturel, amortisseur social aussi, le saisonnier est à la fois le produit et l'instrument d'une volonté bien déterminée : dégraisser, remodeler et réorienter l'économie suisse aux moindres frais (faire produire à l'étranger...), avec le moins de bruit possible dans les secteurs délicats.

Le saisonnier remplit une mission de confiance. Merci pour lui, merci pour nous.

Jean Steinauer



Des travailleurs prêts-à-jeter

Les saisonniers, en fait, sont les plus mobiles des travailleurs : on les renvoie sans problème. Avec d'autres moyens, cette mobilité-là est souhaitée par le patronat pour tout le monde.

Ce qui frappe au premier regard, c'est leur immobilité : les saisonniers sont enchaînés au secteur dans lequel ils commencent à travailler, à l'entreprise qui les a fait venir. Et les entrepreneurs insistent bruyamment sur la nécessité de garder des travailleurs immobiles. *L'Ordre professionnel*, hebdomadaire patronal édité à Genève, éditorialisait là-dessus (1) avec éloquence : "Si l'on supprime le statut des saisonniers, si on permet à ceux d'entre eux qui travaillent dans le bâtiment de chercher leur bonheur dans d'autres secteurs, qui donc construira les milliers de logements dont chacun s'accorde à dire qu'ils sont indispensables à Genève et ailleurs ?"

L'arbre et la forêt

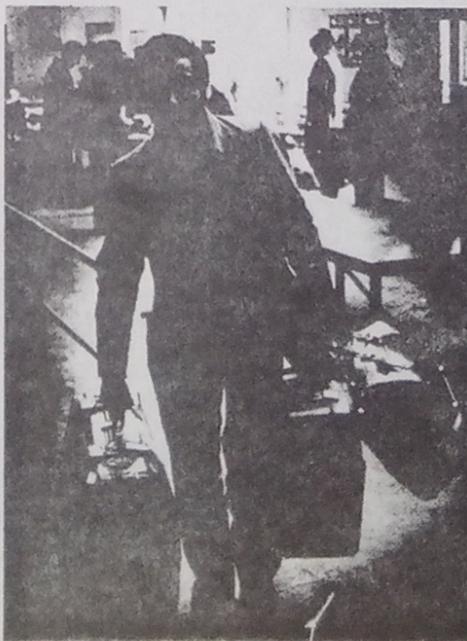
En regardant de plus près, on est plutôt frappé par la mobilité extrême des saison-

niers : travailleurs éjectables sans formalités, que l'on renvoie dans leur pays lorsqu'on n'en a plus besoin ici, que l'on utilise et que l'on jette après usage : plus de 100.000 travailleurs ont ainsi été renvoyés ces dernières années, dans les secteurs du bâtiment, de l'hôtellerie et de l'agriculture. L'immobilité des saisonniers "au-dedans" cache leur extrême mobilité "vers le dehors", en somme, comme l'arbre cache la forêt. Et le maintien du statut de saisonnier, qui sert à conserver tant que faire se peut les structures actuelles du bâtiment, de l'hôtellerie et de l'agriculture, cache de même le mouvement général de restructuration qui caractérise l'économie suisse... et qui fait souhaiter au patronat une main-d'oeuvre plus mobile, au sens "éjectable" du terme.

Cette mobilité-là, la seule qu'on reconnaisse aux travailleurs saisonniers, c'est donc bien celle que les patrons tentent d'imposer à l'ensemble des travailleurs. A cet égard, leur réaction virulente à l'initiative lancée par les syndicats chrétiens contre les licenciements est significative. Cette initiative réduirait la mobilité des travailleurs en rendant plus difficiles les licenciements et la sélection...

La peur du renvoi

Mais si les objectifs du patronat par rapport aux saisonniers sont les mêmes que par rapport à l'ensemble des travailleurs, les moyens et les stratégies diffèrent. Pour les saisonniers, on recourt à des instruments juridiques, à des dispositions de police. Pour les autres travailleurs, ce sont des mécanismes pour ainsi dire plus "naturels" (faillites, déqualification des ouvriers, exportation de la production...) qui permettront d'aboutir au même résultat : des travailleurs prêts-à-jeter.



La capacité d'autodéfense, de résistance, des saisonniers est faible. Il suffit de ne pas renouveler le contrat d'un saisonnier alors qu'il est dans son pays, pour la "rupture" obligatoire : il ne peut pas réagir. Divisés, non organisés, constamment soumis à la peur du renvoi, les saisonniers ont payé la crise d'autant plus durement que leur statut même réduit au minimum leurs possibilités de lutte, leurs réactions de défense. La résistance des autres travailleurs, certes, est moins paralysée. Mais il faut bien voir qu'elle est affectée par la faiblesse décrite ci-dessus.

Dans les secteurs, en effet, où la main-d'oeuvre non stabilisée (frontaliers, permis B, saisonniers) est en proportion importante, son statut juridique et l'insécurité totale qu'il engendre sont un frein objectif à l'organisation et à la lutte syndicale. Et les difficultés que rencontre l'ensemble du mouvement syndical à riposter à l'attaque patronale en cette période de crise, ces difficultés sont liées, en partie du moins, à la situation faite aux étrangers "éjectables".

Humanitaire ? Unitaire !

On ne peut pas feindre d'ignorer cette réalité, ni la considérer comme secondaire. Dans les secteurs en question, bâtiment d'abord, toute revendication unitaire et générale (40 heures hebdomadaires, allongement des vacances, liberté d'expression et d'organisation syndicales sur les lieux de travail, protection contre les licenciements...) doit être accompagnée de l'exigence d'abolir le statut de saisonnier, et d'ôter à l'OFIAMT la faculté de ne pas renouveler le permis de séjour en cas de difficulté économique. A défaut de quoi, même la revendication la plus évidente ne permettra pas de mobiliser un grand nombre de travailleurs - ceux sur lesquels pend l'épée de Damoclès d'une législation défavorable. La défense des saisonniers passe par celle de tous les travailleurs, et réciproquement. Tant que les saisonniers seront "mobiles" au seul gré du patron, tous les travailleurs seront en danger.

Lentement, mais sûrement, le mouvement syndical prend conscience de cela. J'en veux pour preuve le fait que les syndicats, aujourd'hui, appuient bien plus résolument et largement l'initiative *Etre solidaires* qu'après le lancement de celle-ci. *Etre solidaires* devient ainsi, non plus seulement une lutte humanitaire, mais une lutte unitaire des travailleurs conscients de leurs intérêts communs.

Benedetto Franzonello



(1) OP du 6 février 1981.

CHASSE-CROISE SYNDICAL

La FOBB caracole pour "Etre solidaires",
la FTMH traîne les pieds.

Aux syndicats chrétiens, c'est l'inverse :
métallos en pointe, bâtiment en queue.

En Suisse romande, tout le monde sont pour !

Les petits syndicats (évangéliques, d'essence protestante; et autonomes, d'origine radicale) sont pour *Etre solidaires*, et l'ont dit clairement. Le syndicat... moyen : la Confédération des syndicats chrétiens, de même. Le gros, l'Union syndicale suisse, est favorable aussi, mais ne peut le dire à haute voix : il eût fallu la majorité des deux tiers à l'assemblée des délégués de l'USS, le 3 novembre dernier, pour donner un mot d'ordre engageant tout le monde, et le soutien à l'initiative ne rassembla que 51 voix contre les 46 qui préconisaient la liberté de vote aux fédérations. Il faut revenir sur cette bavure, car bavure il y eut.

Les délégués de l'USS ne devaient ce jour-là, d'après l'ordre du jour, que procéder à un échange de vues sur l'initiative. Le comité directeur, qui établit l'ordre du jour, n'était en effet nullement pressé de trancher.

Coup de théâtre

D'une part, de grosses fédérations allaient avoir leur congrès quelques semaines plus tard, et trancher par avance, pour tout le monde, d'une matière aussi délicate que le soutien à *Etre solidaires* paraissait impolitique. D'autre part, la loi sur les étrangers venait de sortir du Conseil national dans une version certes peu enthousiasmante, mais pas absolument désespérante non plus. Mieux valait alors, estimer les stratégies de l'USS, attendre des indications sur ce qu'allait en faire la commission du Conseil des Etats; et si, comme on pouvait le prévoir, celle-ci maintenait des positions rigides, alors on pourrait mieux plaider que la loi n'offre nullement une solution de rechange acceptable, et proposer de soutenir *Etre solidaires*. Le 3 novembre 1980, les délégués de l'USS ne sont donc invités, sur ce point, qu'à une discussion.

Coup de théâtre, voici que les représentants de la FOBB demandent, et obtiennent, que l'assemblée se prononce tout de suite. Excès de zèle ? Faute tactique, jugea-t-on. La majorité des deux tiers qui eût comblé de joie la FOBB ne fut pas atteinte. Le serait-elle aujourd'hui ? On peut en rêver, à faire la liste des fédérations de l'USS qui, dans les dernières semaines, ont l'une après l'autre pris position en faveur de l'initiative. On peut en douter, vu le poids relatif de la FTMH (qui a confirmé solennellement son penchant pour la liberté de vote), ou de la SEV - les cheminots - autre fédération circonspecte.

En traînant les pieds

Quoi qu'il en soit, la question est académique. Ce qui importe, pour la solidarité entre travailleurs suisses et immigrés, n'est

pas de savoir si le rendez-vous du 3 novembre 1980 fut manqué par précipitation, mais de savoir comment sera vécu le rendez-vous des 4/5 avril.

Constatons d'abord une curieuse asymétrie. A la Confédération des syndicats chrétiens, les métallos (FCOM) ont été et restent à la pointe du mouvement en faveur d'*Etre solidaires*; c'est le bâtiment (FCTC), en revanche, qui traîne les pieds. A l'Union syndicale suisse, image inverse : le bois et le bâtiment (FOBB) joue la locomotive, tandis que les métallos (FTMH) font le hérisson.

Ce chassé-croisé relativise l'analyse réjouie de l'ancien secrétaire patronal Edouard Schreiner dans l'*Atout* : l'abolition du statut de saisonnier ferait monter les salaires dans le bâtiment, parce que les patrons devraient payer mieux pour garder les ouvriers, elle les ferait stagner dans l'industrie, parce que les "déserteurs" du bâtiment chercheraient en masse à travailler dans les usines, et voilà pourquoi vos fédérations divergent d'avis. Si cette analyse patronale est totalement vraie, les syndicats chrétiens ne savent pas compter. Elle n'est pas totalement fautive non plus : un rapide sondage suffit à l'attester.

Qu'est-ce qui pousse la FOBB à l'avant-garde de l'USS dans cette affaire ? Le fait, bien sûr, qu'elle est plus largement composée d'étrangers que toute autre organisation syndicale. En ce sens, et pour paraphraser l'ancien Premier britannique Callaghan, on pourrait dire, quand la FOBB réclame l'abolition du statut de saisonnier, que les dindes se prononcent volontiers pour la suppression du réveil. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que le secteur de la construction occupe tant d'étrangers, et que son plus nombreux syndicat en compte de gros effectifs en son sein. Alors ?

Le statut ? Un verrou

La FOBB, au terme d'une évolution entamée sous le règne de feu Ezio Canonica, a basculé lorsqu'elle a compris que le statut de saisonnier tire vers le bas l'ensemble des salaires de la branche, alors même que les performances économiques de celle-ci la situent dans la bonne moyenne suisse. Le statut de saisonnier, en d'autres termes, fait verrou à toute tentative sérieuse d'élever les conditions de salaire et de travail dans la construction. Tous les travailleurs bénéficieraient donc de son abolition.

La FCTC n'aurait-elle pas absolument compris cela ? Allons donc ! Sa relative tiédeur s'explique plutôt par une implantation géographique, et par conséquent sociale, particulière : cantons catholiques, ruraux ou montagnards, où la proportion des ouvriers étrangers dans la construction est moins écrasante qu'à Genève ou Zurich; où

la moyenne générale des salaires est plus basse également; où la taille même des entreprises, plus réduite, laisse moins apparaître les éclatants sur-profits qu'assure aux grosses boîtes l'emploi massif de saisonniers... Tout cela contribue à expliquer une sensibilité moins aiguë au problème.

La plaie de 1970

Du côté de la métallurgie ? Fritz Reimann, président de la FTMH, s'explique longuement dans la presse syndicale de cette semaine sur le silence de sa fédération. Il a des arguments rigolos, comme celui des progrès assurés par la future loi sur les étrangers, ou le "fait accompli" constitué par l'initiative à ses yeux : les syndicats, dit M. Reimann, n'ont jamais pu se prononcer sur son contenu. Hé ! Monsieur, rien n'empêcha jamais les syndicats de participer à la Communauté de travail *Etre solidaires* : à preuve la concurrence que vous dire la FCOM, qui en fut dès l'origine...

Fritz Reimann est plus convaincant lorsqu'il évoque le traumatisme de 1970 : combattant l'initiative Schwarzenbach, bon nombre de dirigeants syndicaux furent désavoués par leur base. "A la section de Bienne, rappelle le secrétaire Edgar Hofer, nous avons eu 40 démissions à cause de cela; et je ne compte pas les collègues qui, sans démissionner, avertissaient : la prochaine fois, soyez neutres !" La FTMH craint plus que tout la réouverture d'une plaie qui mit des années à cicatriser.

Jeunes et vieux

La crainte d'une pression sur les salaires, voire d'une concurrence accrue pour l'emploi, engendrées par un afflux de travailleurs étrangers "libérés" du bâtiment après l'acceptation d'*Etre solidaires* ? Edgar Hofer, sans la nier, la ramène à d'assez modestes dimensions : "C'est une affaire de générations, on sent très bien la coupure. Les vieux ont peur, surtout avec les avantages reconnus aux travailleurs de plus de 50 ans dans nos contrats collectifs, de voir des jeunes venir du bâtiment leur faire de la concurrence." Jean-Pierre Thorel, secrétaire FTMH à Genève : "Il n'y a pas tant de places, dans la métallurgie, qui puissent être occupées sans autre par des manoeuvres sans qualification, comme le bâtiment en emploi beaucoup."

Travailleurs de la métallurgie ou de la construction, affiliés à l'USS ou à la CSC, une constatation finale s'impose tout de même : par-delà les nuances, réticences et divergences, l'unité du mouvement syndical pour *Etre solidaires* est en progrès en Suisse, elle est un fait en Suisse romande. Tous les cartels cantonaux francophones de l'USS, par exemple, invitent dans une déclaration commune à voter l'initiative, "car chez nous comme ailleurs, le progrès social constitue un tout".

Jean Steinauer

Votation
du
Savviti



Les saisonnières n'ont pas de ventre

Tant qu'à maintenir des lois iniques envers les étrangers et hypocrites sur l'avortement, autant distribuer dans les gares frontières les "avis conformes" nécessaires à l'interruption de grossesse.

Peu de temps avant d'aller prendre en Suisse l'emploi saisonnier pour lequel elle a un permis en bonne et due forme, elle constate qu'elle est enceinte. Premier dilemme : le contrôle sanitaire de frontière, qui est obligatoire, comporte une radiographie des poumons qui risque fort d'irradier l'embryon. Impossible à la saisonnière de ne pas révéler son état. Mais, dispensée peut-être de la radiophoto, elle prêterait immédiatement le flanc à la menace du licenciement, l'employeur pouvant la

considérer comme inapte à honorer le contrat de travail. Se trouve-t-elle enceinte en Suisse ? Même crainte.

Et n'essayez pas de vous plaindre !

Maria est venue à Lausanne rejoindre son fiancé, Portugais, employé dans un restaurant. Elle y travaille elle-même durant trois mois, au noir, la patronne retenant sur son salaire les cotisations à une caisse-maladie et à l'AVS, ainsi que les impôts. Maria

obtient alors un permis saisonnier. Puis arrive une grossesse que Maria et son fiancé, contents, décident de conserver. Mais la patronne l'apprend et renvoie Maria sur le champ. Il leur faut se débrouiller avec les 1200 francs du fiancé.

Ils s'aperçoivent alors que, contrairement aux déclarations de la patronne, Maria n'a pas été assurée contre la maladie durant ses mois de travail au noir, mais seulement dès la régularisation de sa situation. L'assurance refuse de prendre en charge

JOUEZ AU REGROUPEMENT FAMILIAL

Situation numéro un : Manuel est saisonnier, il voudrait faire venir auprès de lui femme et enfants, pas question. La réglementation de l'Office fédéral (ci-devant : Police) des étrangers est formelle : "Les saisonniers ne sont pas autorisés à se faire rejoindre par les membres de leur famille." Manuel doit attendre d'obtenir un permis de séjour à l'année par le jeu normal de la transformation (quatre saisons consécutives de neuf mois pleines chacune). Exploit quasiment impossible : s'il vous manque une malheureuse semaine au bout de la saison, on remet le comp-

teur à zéro. Manuel devra, s'il réussit malgré tout, prouver encore qu'il dispose d'un "logement approprié."

Situation numéro deux : la femme de Manuel obtient pour elle-même un permis saisonnier. C'est exceptionnel : "L'admission simultanée de l'un et l'autre conjoints qui viennent en Suisse exercer une activité lucrative dans un emploi saisonnier ne sera généralement prise en considération que s'ils n'ont pas d'enfants mineurs." Pour passer entre les mailles du filet, il faut que la femme de Manuel ait "déjà eu l'occasion de travailler en Suisse depuis 1972"; et encore qu'elle soit embauchée, "eu égard aux difficultés de recrutement que rencontrent les hôpitaux, les homes et les asiles", dans ce genre d'établissement. Les gosses, eux, devront rester en Espagne.

Situation numéro trois : Manuel ayant fait venir la famille en douce demande un permis annuel "pour des raisons humanitaires", afin de régulariser les choses. Ses chances sont infimes : c'est Berne qui se réserve l'examen de tels cas, et l'on estime en dessous du millier le nombre de permis accordés à ce titre chaque année. Si son cas ne fait pas pleurer les pierres, Manuel risque plutôt d'être mis à la porte pour avoir regroupé sa famille illégalement.

Situation numéro quatre : Pilar, mère seule,

demande un permis saisonnier. L'administration n'est pas enthousiaste, car "une mère seule ne pourra pas être empêchée de se faire accompagner de ses enfants." On a prévu tout de même une cautèle : Pilar ne pourra venir "que dans la mesure où la garde des enfants est assurée". Rien de plus facile, en effet, que de s'assurer depuis La Corogne ou Malaga qu'il reste une place de libre à la crèche de Lancy.

On pourrait multiplier les situations, les exemples, en détaillant les circulaires de l'Office fédéral des étrangers et la pratique des cantons. L'essentiel tient en peu de mots.

Comme l'interdiction du regroupement familial est un des éléments-clefs du statut de saisonnier, pas question d'assouplir celle-là sans mettre en péril celui-ci. Comme la transformation des saisonniers en annuels entraîne le droit au regroupement familial, pas question de faciliter la transformation, ni de laisser sournoisement, "pour des raisons humanitaires" par exemple, s'inverser l'ordre des choses : le regroupement familial de fait servant alors à justifier l'octroi du permis annuel. Enfin, comme les jeunes femmes ont la fâcheuse habitude d'avoir des petits enfants, on s'efforcera de réduire au maximum, c'est-à-dire au stade de leur admission en Suisse comme saisonnières, le risque de les accueillir.

J.St.



Le "timbre de contrôle" reproduit ci-contre provient des autorités fédérales ("Timbre numéroté pour les saisonniers assujettis [perforé]"). La photo, du matériel de propagande de "Oui à la vie".

l'ensemble des frais relatifs à la grossesse, qui se complique d'ennuis de santé. La patronne ne veut rien savoir de la situation, nie les retenues sur salaire et déclare à Maria qu'une plainte de sa part serait hasardeuse, faute de preuves, qu'elle entraînerait peut-être une amende pour l'employeur, mais aussi probablement le renvoi de Suisse pour l'employée: pas de travail, pas de séjour. Maria est retournée accoucher dans son pays. Elle y restera, seule avec son enfant.

Le travail ou l'enfant

Les maternités, les va-et-vient entre le pays d'origine et la Suisse, les aléas de l'engagement du mari ou de l'ami rendent tortueux le déroulement de leur vie. Saisonniers ou femmes de saisonniers, elles passent par tous les modes de séjour en Suisse: "tourisme", permis A, autorisation provisoire pour trois mois... Qu'elle soit en situation régulière ou non, la femme enceinte en Suisse devra trancher: le travail ou l'enfant.

Choisir le travail, c'est ou bien se résoudre à l'avortement (mais beaucoup répuignent à une "solution" aussi radicale), ou bien se résoudre à accoucher et laisser l'enfant au pays d'origine. Choisir l'enfant, c'est se résoudre à la séparation d'avec le mari ou l'ami.

Qu'elle choisisse de garder l'enfant, la femme saisonnière ne pourra pas, dans la règle, accoucher ici: l'expiration de son permis saisonnier lui aura fait passer la frontière bien avant la naissance de l'enfant, la durée maximale du séjour saisonnier (neuf mois) correspondant à la durée de la grossesse. Peut-être obtiendra-t-elle, comme ce fut le cas en 1980 pour une vingtaine de femmes qui se sont adressées au service social de la Maternité du CHUV, un prolongement de trois mois, à titre exceptionnel...

Sans couverture sociale

Elle ne pourra pas non plus, dans la quasi totalité des cas, bénéficier des prestations de l'assurance maladie: il faudrait, pour cela, qu'elle ait commencé à cotiser au moins 270 jours avant l'accouchement. Mais à cette époque, elle se trouvait en Espagne, au Portugal, en Italie ou en Yougoslavie... Comment alors pourrait-elle payer les quelque 3000 francs demandés à la Maternité du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), par exemple, à une étrangère sans couverture sociale qui accouche dans des conditions normales?

L'assurance maladie, on le voit, apporte bien peu d'avantages aux saisonnières enceintes décidées à garder leur enfant. Et quel intérêt auraient-elles à verser, saison après saison, des cotisations à une assurance suisse dont les prestations ne sont pas accordées à l'étranger, alors qu'aucun droit de présence en Suisse ne leur est assuré, aucune garantie de réengagement accordée d'une saison à l'autre, aucune protection contre le licenciement reconnue?

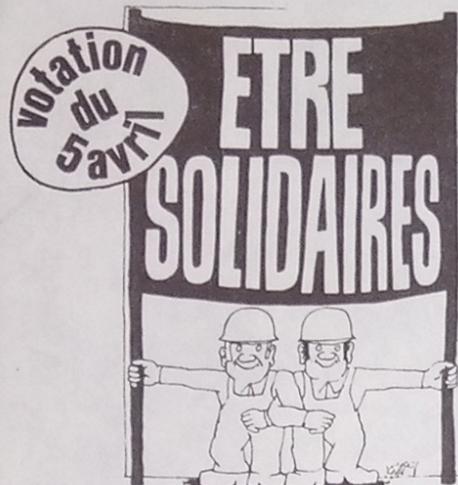
Le choix n'en est pas un. Pour une saisonnière, la maternité est une véritable catastrophe. Reste l'avortement, solution adoptée semble-t-il dans bien des cas: en 1980, 63 saisonnières ou femmes de saisonnier ont interrompu leur grossesse au CHUV. Si le chiffre n'apparaît pas énorme (on sait pourtant que les statistiques officielles de l'avortement ne recouvrent qu'une faible partie du phénomène), la proportion l'est bien, en regard des 465 interruptions de grossesse du CHUV cette année-là (femmes de passage dans le canton de Vaud exceptées). Prix d'un avortement au CHUV sans couverture sociale: 1200 francs, pour l'intervention et les quatre jours d'hospitalisation obligatoires.

Indication: permis A

Le statut de saisonnier fournit à lui tout seul, l'exemple vaudois le montre bien, les raisons suffisantes pour autoriser l'avortement: moyens financiers dérisoires, famille éclatée, séparation de l'enfant et de sa mère... On a beau retourner le problème sous tous les angles, la maternité saisonnière n'est pas viable, elle ne peut conduire qu'à des formes de vie inacceptables et dégradantes. Maternité ou non? L'Etat suisse, lui, a déjà choisi pour les quelque 20.000 saisonnières. Il a légalisé pour elles, de fait, l'avortement sur la seule indication sociale que constitue le permis A.

A tout prendre, statut de saisonnier et hypocrisie maintenus, les autorités fédérales feraient mieux de délivrer aux saisonnières, dès la frontière, des "avis conformes" en blanc.

Marie Bonnard



LE MIRACLE DU BÂTIMENT

Comment, à force d'employer abusivement des saisonniers, l'industrie de la construction a fini par devenir vraiment saisonnière : neuf mois de travail officiel, et trois mois au noir.

L'industrie de la construction est-elle saisonnière ? Il y a plus de dix ans qu'on s'engueule à ce propos, les arguments des protagonistes variant d'ailleurs en fonction du moment et du contradicteur. Voici les temps forts de l'histoire.

Début des années 1970. On distribue des permis saisonniers à n'importe qui, pour n'importe quel boulot, pour n'importe quelle durée : 49 o/o de tous les saisonniers admis en 1971, par exemple, ont un permis d'une durée supérieure à neuf mois. Un saisonnier sur deux, si l'on préfère, est un faux saisonnier — le plus officiellement du monde.

Les progrès techniques

Car le Conseil fédéral a entrepris de "stabiliser" la population étrangère au plafond de 600.000 personnes actives : et comme on ne compte pas les saisonniers dans ce chiffre, leur maintien sous ce statut "a une importance particulière pour l'application des mesures de stabilisation". On trouve cet euphémisme gouvernemental dans le rapport de gestion de 1971.

"Il ne faut toutefois pas perdre de vue, poursuit le rapport, qu'actuellement de nombreux saisonniers, dans l'industrie de la construction surtout, ne se distinguent guère des travailleurs au bénéfice d'une au-

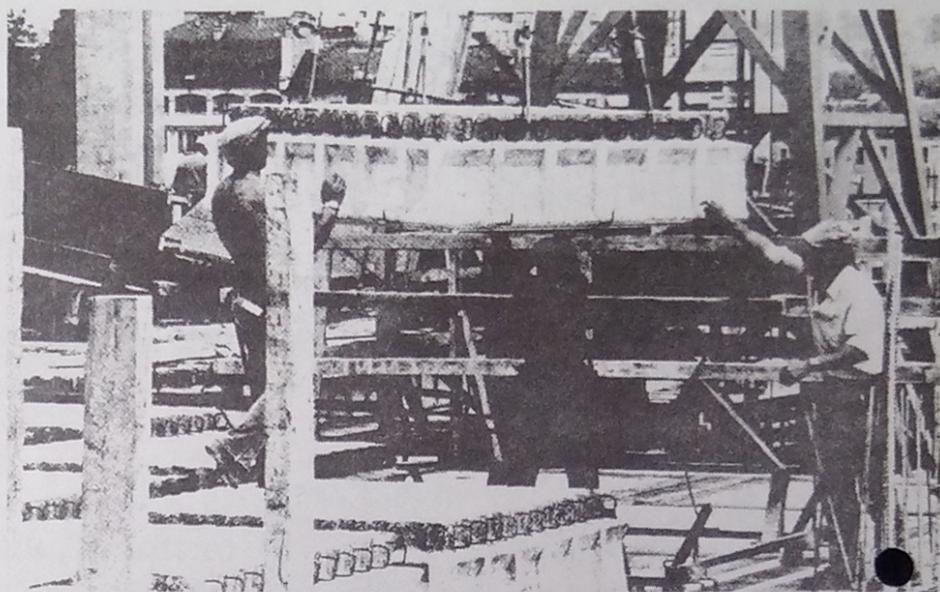
torisation de séjour à l'année; ils peuvent être occupés pratiquement presque toute l'année en raison des progrès techniques réalisés dans cette branche." En somme, la construction n'est pas une branche saisonnière, c'est une branche qui emploie des saisonniers.

Le tournant de 1973

Abusivement ? Les Italiens le soutiennent, qui rappellent que la Suisse s'est engagée dès 1964 (déclaration commune annexée à l'accord sur l'émigration de travailleurs italiens en Suisse) à "ne faire usage de l'autorisation saisonnière que d'une manière compatible avec la nature de cette autorisation". On pourrait aussi rappeler le règlement de 1949 sur le séjour et l'établissement des étrangers. Il dispose que les saisonniers "sont des étrangers dont la profession s'exerce à des saisons déterminées et qui, dans cette profession, occupent un emploi saisonnier". Il précise même que les autorisations ou prolongations de séjour saisonnier "ne dépasseront en tout cas pas neuf mois". Mais quoi ! Si l'industrie de la construction travaille toute l'année, on ne va pas limiter à neuf mois le séjour d'une bonne partie de sa main-d'oeuvre.

On devra le faire, pourtant, dès 1973. Pour la première fois, cette année-là, l'or-

Qui a construit Thèbes aux sept portes ?
Dans les livres, on donne les noms des rois.
Les rois ont-ils traîné les blocs de pierre ?



C'est un poème de Bertolt Brecht. Nos amis d'Interfoto l'ont mis en images — neuf documents très beaux qu'ils exposent depuis une semaine, et jusqu'à la votation du 5 avril, dans deux lieux de Genève, la Maison des Jeunes et la Salle Patino.

donnance gouvernementale de "stabilisation" dit que le permis saisonnier ne saurait excéder la durée de neuf mois. Réglementation particulière : l'industrie de la construction disposera désormais de deux sortes de saisonniers. Il y a ceux qui viennent pour la première fois en Suisse en 1973, ou qui avaient interrompu leur séjour l'année précédente : ceux-là ne pourront même pas faire neuf mois pleins, parce qu'ils ne peuvent entrer avant le 1er avril et doivent repartir avant Noël. Et il y a les "anciens" saisonniers : ceux-là, par dérogation, pourront avoir des permis d'une durée supérieure à neuf mois. Dès 1973, donc, les autorités fédérales poussent doucement l'industrie de la construction vers une activité concentrée sur neuf mois.

Oh, lentement ! Deux ans plus tard, la Police fédérale des étrangers fait le compte. Il y a 51 500 saisonniers dans la construction; 27.600, soit 53,6 o/o, ont encore un permis valable plus de neuf mois. Un saisonnier sur deux, dans le bâtiment, est encore un faux saisonnier officiel. A l'OFIANT, on balance entre le commentaire goguenard et le coup de gueule courroucé. On sourit : "Possible qu'il s'agisse, pour la plupart, de saisonniers ayant toujours été là depuis 1972, encore cela supposerait-il que les autorités cantonales fassent bien leur boulot, et que le contrôle de la Police fédérale des étrangers fonctionne..." On fronce quand même le sourcil : "Il est incompréhensible que toutes ces autorisations soient encore délivrées ouvertement, d'emblée, pour plus de neuf mois, surtout au vu de la détérioration du marché du travail."

Deux ans plus tard, en 1977, on ne trouve plus que 5700 saisonniers autorisés à res-

ter plus de neuf mois; "et il ne doit plus en rester que 2000 ou 3000 aujourd'hui", estime Guido Solari, chef de l'Office fédéral des étrangers. Qui ajoute volontiers : "Ce sont d'anciens saisonniers, qui sont là depuis 1972, qui pourraient naturellement obtenir leur permis annuel mais ne le demandent pas." Autrement dit, les faux saisonniers officiels dans le bâtiment ont passé en cinq ans de 54 o/o à quelque chose comme 3 o/o. "Et avec l'entrée en vigueur de la future loi sur les étrangers, promet Guido Solari, il n'y en aura plus du tout. Ce jour-là, en effet, les anciens, ceux de 1972, devront choisir : ou ils prennent un permis annuel, ou ils restent saisonniers mais alors à neuf mois, pas plus."

Les rigueurs du climat

Faut-il en conclure qu'en dix ans, la réglementation fédérale a rendu l'industrie de la construction à sa nature saisonnière ? Plus d'un patron de la branche, en tout cas, grommelle. Selon les Groupements patronaux vaudois, par exemple, c'est précisément parce qu'on la prive de main-d'oeuvre durant le premier trimestre que l'industrie de la construction accuse ce fléchissement d'activité qui la fait considérer comme saisonnière. Le climat a bon dos.

Dans un moment de lucidité, au cours d'une conférence de presse à Berne le 10 avril dernier, le secrétaire de la Société des entrepreneurs avouait que ce n'était pas une question de climat, mais de prix : le travail hivernal revient plus cher, on l'a pratiqué tant qu'on pouvait reporter les coûts sur le client, on a cessé quand c'est devenu trop difficile.

Ca n'empêche pas le Conseil fédéral et

les entrepreneurs, fraternellement unis, d'imputer aux rigueurs du climat helvétique le caractère saisonnier de la construction : neuf mois de travail au plus, dit l'un; sept en moyenne, affirment les autres.

Dans la situation présente, que peut faire un entrepreneur sachant très bien qu'il a du travail pour l'année entière ? Ou bien il s'engage pour l'initiative, comme les patrons de l'entreprise vaudoise Bertholet et Mathis SA. "Et surtout, écrivaient-ils voici quelques jours à la très réactionnaire Nouvelle Revue de Lausanne, "et surtout que l'on ne vienne pas dire que la construction ne permet pas de travailler partiellement en hiver. Laissez aux professionnels la possibilité de prouver le contraire."

Au noir ? Allons donc !

Ou bien il fait comme les patrons de telle grosse entreprise genevoise : les trois mois durant lesquels un saisonnier ne peut pas séjourner en Suisse, ils le font travailler au noir. Et dès avril, mais avec un permis cette fois, le saisonnier continue jusqu'en décembre. J'ai sous les yeux des fiches de paie de l'entreprise, depuis 1976 : de janvier à décembre, pas une seule interruption, cinq ans durant. Rassurez-vous : ce n'est pas le saisonnier qui va se plaindre. S'il se découvre, on le renvoie de Suisse.

Ce qui permet à Guido Solari de se montrer profondément incrédule quant au recours des patrons du bâtiment au travail noir. Et de continuer à considérer la construction comme une branche saisonnière.

Jean Steinauer

Votation
du
5 avril

ETRE
SOLIDAIRES



Beaucoup de gens prédisent à Jean-Pierre Bonny un avenir de conseiller fédéral. Il n'est pas évident que ces hautes fonctions donneraient plus de pouvoir effectif au directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) : sans en porter le titre, Jean-Pierre Bonny est un véritable secrétaire d'Etat à l'économie intérieure, relations sociales comprises.

Il lui incombe notamment de gérer l'immigration en fonction du marché du travail, c'est-à-dire d'intégrer les demandes contradictoires du patronat et des syndicats, des cantons aussi; d'en tirer une ligne praticable dans la durée, compte tenu de marges politiques assez étroites sur le plan intérieur et qui, sur le plan international, ont tendance à se resserrer. Force est de reconnaître qu'il y réussit avec persévérance, "homogénéisant" à petites touches le marché du travail – c'est-à-dire laissant progressivement plus de liberté au jeu de la concurrence entre les diverses branches, et diminuant dans la même mesure les discriminations face à l'emploi qui divisent les étrangers entre eux et par rapport aux Suisses.

A cette marche à petits pas vers un libéralisme que le radical Bonny, dans son coeur, doit chérir, deux limites pourtant : le statut de saisonnier et la protection prioritaire des travailleurs indigènes (Suisses et étrangers établis). Jean-Pierre Bonny impute la première aux contraintes physiques essentiellement – la montagne ! – et la seconde à la volonté des travailleurs indigènes.

Voilà qui ne surprendra pas les lecteurs de TVB, qui ne changera pas non plus leur jugement sur la politique d'immigration de la Suisse, ni leur analyse sur le rôle des travailleurs étrangers, saisonniers singulièrement, dans le processus de reconversion de l'économie nationale. Ecoutez le directeur de l'OFIAMT parler de la "respiration" du marché du travail : il ne manque pas d'air.



Jean-Pierre Bonny, directeur de l'OFLAMT



Tout Va Bien : ● Votre objectif proclamé, notamment dans les procès-verbaux de négociations avec les pays fournisseurs, est d'établir en Suisse un marché du travail "aussi homogène que possible". Est-ce à dire que l'homogénéité totale n'est ni possible ni même souhaitable, qu'elle a nécessairement une limite et que cette limite est représentée par les saisonniers ?

Jean-Pierre Bonny : — Nous sommes honnêtes en reconnaissant clairement cette limite, nous le sommes aussi en prenant au sérieux l'objectif d'une homogénéisation maximale. Par exemple, nous avons repoussé et nous repousserons encore les nombreuses pressions exercées sur nous pour nous mener à un système de contingentement par branches économiques; nous refusons d'entrer en discussion là-dessus, ce serait un recul. Et nous allons aussi de l'avant — à preuve les travaux de préparation de la nouvelle assurance-chômage. Là, les mesures préventives (recyclage, autres aides à la mobilité professionnelle voire géographique) seront ouvertes également aux travailleurs suisses et étrangers. C'est un pas très important vers l'homogénéisation.

● Et pourquoi pas une homogénéité totale ?

— Parce qu'un système de marché du travail fonctionne un peu comme un poumon, qui se gonfle et se dégonfle alternativement. Ça pose des problèmes humains et sociaux que je reconnais, mais ça fonctionne ainsi. On dirait presque d'une loi de la nature. Et notre effort, ce doit être de maintenir ces fluctuations dans des limites supportables, de réduire les écarts tout en laissant jouer le marché; il y aura toujours, il doit y avoir du mouvement. Concrètement dit, un marché du travail qui respire, cela signifie des gens qui entrent et qui sortent. Et si vous voulez agir pratiquement, vous devez pouvoir garder cette possibilité.

● Les saisonniers comme volant de main-d'oeuvre, soupape conjoncturelle ?

— D'abord, je souligne que les saisonniers ne sont pas le seul facteur de flexibilité. Il y a aussi les départs naturels de Suisses et d'étrangers. Quant aux saisonniers — dans une certaine mesure — ils ont eu cette fonction, il faut le reconnaître, mais elle a été sérieusement amoindrie avec les années. Je n'aime pas l'expression de *Konjunkturpuffer*, mais il est vrai que l'effectif "idéal" des travailleurs saisonniers pour la Suisse ne peut pas être chiffré. Nous sommes passés de 200.000 saisonniers à 61.000, puis remontés à 110.000. Avec la nouvelle loi, plus sévère sur ce point, nous devons descendre au-dessous de ce dernier plafond, c'est clair : je ne suis pas d'accord avec ceux qui dramatisent sur ce point. Mais vous voyez que le nombre de saisonniers véritablement nécessaire dépend énormément de la conjoncture. Le plafond actuel devra être abaissé, où est le plancher ? Le chiffre de 1976, les 61.000 qui ont marqué

le creux de la vague, pour moi c'est une réponse en temps de récession. Entre deux, impossible à dire. C'est avec la même base légale et la même pratique administrative, je peux l'affirmer puisque j'étais là, que nous sommes passés de 61.000 à 110.000 en quatre ans. Il faut un certain jeu.

● Le problème est de le réduire au maximum, non ?

— Pas de l'éliminer, en tout cas. L'initiative *Etre solidaires*, à mon sens, présente le défaut fondamental de bétonner le marché du travail, de l'empêcher de respirer.

● Vous utilisez les saisonniers non seulement pour faire "respirer" le marché du travail, mais encore pour faire de la politique régionale, pour atténuer les disparités de croissance entre le Plateau et le reste du pays. C'est faire de la politique régionale à bon marché, et sur le dos d'une catégorie précise de travailleurs. A-t-on vraiment besoin de cet instrument ?

— Je le pense. D'abord, il faut être modeste. Si nous arrivons, seulement, à empêcher que les disparités s'accroissent trop et trop vite, à maintenir les écarts actuels au lieu de les laisser se creuser davantage, ce ne sera pas mal. Si nous abolissions le statut, tous nos efforts dans ce domaine seraient vains. Et nous devons, à la Confédération, être très attentifs à cela, rappelez-vous les résultats de l'initiative Schwarzenbach : ceux qui ont voté oui n'étaient pas forcément des racistes ou des xénophobes, c'étaient des masses de gens qui protestaient contre l'inégalité du développement économique en Suisse. Typique, le canton d'Uri !

● On ne discute pas ce diagnostic, assez général, mais votre thérapeutique : corriger une inégalité entre régions par une inégalité entre travailleurs. Vous avez eu des problèmes de ce type avec la Suisse orientale et sa "monoculture" du textile. Vous n'avez pourtant pas répondu en donnant des saisonniers à cette branche-là pour aider cette région ?

— Le textile travaille toute l'année, il gagne toute l'année, il peut payer toute l'année. Nous n'avons pas laissé tomber la Suisse orientale, nous avons simplement joué le jeu. Bien sûr que ces cantons protestent, qu'ils exigent une autre clef de répartition de la main-d'oeuvre étrangère parce que les travailleurs les quittent pour Zurich ou Bâle; mais le textile n'est pas saisonnier. Remarquez que, par le biais de nouvelles lois, par exemple, l'arrêté Bonny, nous nous efforçons de créer des places de travail à l'année dans ces régions menacées.

● L'hôtellerie et la restauration ne le sont pas uniformément non plus. Votre collègue Solari, directeur de l'Office des étrangers, a reconnu dernièrement qu'à Genève, par exemple, cette branche n'était pas saisonnière. Alors ?

— J'accepte la définition de la nouvelle loi, selon quoi non seulement la branche, mais également le travail et l'entreprise doivent avoir un caractère saisonnier. La loi devenant plus sévère, nous serons donc plus stricts.

● Et le bâtiment, dont le Conseil fédéral reconnaissait en 1971 dans son rapport de gestion qu'il pouvait travailler toute l'année dans une large mesure grâce aux progrès de la technologie, n'est-il pas saisonnier parce que, précisément, il doit fermer trois mois par an faute de personnel ?

— Soyons clair. Un des rares arguments économiques que j'accepte contre le statut de saisonnier, c'est que, dans des cas précis, le second oeuvre est en panne durant l'hiver à cause de l'absence des saisonniers, alors qu'on pourrait travailler normalement. Dans ce sens, il est vrai que le statut de saisonnier coûte cher au Valais, par exemple, où un très important pourcentage de saisonniers travaillent dans le bâtiment, et où on ne peut pas travailler durant trois mois parce que tout le système est bloqué du fait du statut. Quant aux déclarations qui ont pu être faites il y a dix ans, je n'en prends pas la responsabilité, je n'étais pas au poste que j'occupe. Cela dit, c'est un peu facile de prétendre que la technologie permet à cette industrie de travailler toute l'année. Dans la pratique, c'est faux. Les maîtres d'oeuvre savent que le travail hivernal entraîne des risques et des coûts élevés. De plus : est-il vraiment social et humain de faire travailler sur les chantiers dans les conditions atmosphériques que nous connaissons en hiver ?

● En tout état de cause, vous considérez comme saisonnières les branches qui utilisent actuellement les saisonniers ?

— Je répète que j'accepte pleinement la définition de la nouvelle loi, quelles que soient l'ampleur et la difficulté du travail qui nous attend pour déterminer les entreprises ayant le droit d'occuper des saisonniers. Je ne peux ni ne veux sous-estimer les contraintes qui pèsent sur l'organisation du marché du travail, et s'agissant des saisons, les contraintes sont d'abord géographiques et climatiques (70 % du temps de travail est consacré dans le champ agricole, qui est corrélatif à l'aide à l'investissement, etc.).

montagne. Si vous êtes hôtelier dans les Grisons, que vous tournez, disons, trois mois l'été et quatre ou cinq mois durant l'hiver, et que le statut est aboli, qu'est-ce que vous faites ? Est-ce que vous êtes à même de payer les saisonniers le reste de l'année sans avoir de rentrées correspondantes ?

• Vous mettez toujours en avant le petit hôtelier de montagne qui a de la peine, alors que les principaux employeurs de saisonniers sont les grands établissements !

— Mais ce sont les grands hôtels qui font problème, économiquement ! La petite affaire familiale est souple, mobile, le patron se débrouille. Le grand hôtel est beaucoup plus fragile, et comme c'est là qu'il y a le plus d'emplois, c'est là que nous aurions de gros problèmes avec l'abolition du statut.

• Il y a pourtant une solution possible avec l'assurance-chômage, pour laquelle d'ailleurs les saisonniers paient les mêmes cotisations que tout le monde.

— L'assurance-chômage devait couvrir les risques non économiques, c'est-à-dire purement liés aux fluctuations saisonnières, cela créerait un problème financier dont il faut être conscient. Certes, le fonds de réserve est actuellement d'un milliard et demi, et les choses vont assez bien, mais vous savez que ces réserves peuvent fondre très vite. Par ailleurs, répondre par l'assurance au problème du chômage saisonnier serait ouvrir la porte à tous les abus. La tentation serait grande croyez-moi, et pas seulement pour les étrangers.

• Vous avez longtemps eu l'appui des syndicats à votre politique de l'immigration, et voici maintenant qu'ils soutiennent *Etre solidaires*. Vous qui qualifiez volontiers cette initiative d'idéaliste, de sympathique mais pas raisonnable, l'appui syndical ne vous trouble pas ?

— Il faut voir les choses de plus près. Je crois que les syndicats et les travailleurs suisses sont dans une situation très délicate. D'une part, ils adhèrent sur beaucoup de points à l'initiative. Je pense qu'ils seraient prêts à abolir le statut de saisonnier. Mais voilà : l'initiative abolit aussi le principe de la protection prioritaire du travailleur indigène; et de cela, je suis convaincu, les travailleurs suisses dans leur majorité n'en veulent pas.

• Je m'étonne d'entendre le directeur de l'OFIAMT parler pour "la majorité des travailleurs suisses" alors que l'une après l'autre, à quelques exceptions près, leurs organisations se sont prononcées pour l'initiative.

— Je n'ai pas à parler au nom des travailleurs, je ne veux pas usurper une fonction que je n'ai pas. Mais il y a un fait. C'est que Jean-Pierre Bonny, à son poste de directeur de l'OFIAMT, a été durant la crise submergé de lettres, requêtes et pétitions de toutes sortes, envoyées par les travailleurs de toutes sortes d'entreprises, et le sommait de se montrer plus sévère dans la protection des travailleurs indigènes.

Propos recueillis par Jean Steinauer

votation
du
5 avril

ETRE
SOLIDAIRES



LA MERDE A L'AIR LIBRE

Qu'on jette encore le manteau de la loi sur une politique d'immigration xénophobe, et l'ampleur même de la défaite du 5 avril légitimera l'exploitation des saisonniers : la Suisse n'a plus à sauver l'honneur, mais la face.

Donnez-moi, disait l'autre, un levier et un point d'appui : je vous soulèverai le monde ! Nous avons, nous sommes un modeste levier : 250.000 personnes ont voté "oui". Mais où donc s'appuyer ? La baffé du 5 avril nous jette en porte-à-faux : à côté de nos pompes, à côté de l'Etat.

Eh bien, restons-y. Et faisons le vide, puisque la politique du pire est la meilleure que l'on puisse aujourd'hui pratiquer : tant mieux si les Arts et métiers poussent leur avantage à fond ! Qu'ils lancent le référendum, qu'ils mobilisent l'extrême extrême droite, nous passerons un coup de main : le temps n'est plus à l'élégance, mais au calcul. L'initiative *Etre solidaires* abattue, la loi sur les étrangers devra l'être de même si tôt sortie du Parlement, c'est la première urgence et c'est la raison même.

Pourquoi ? Pour empêcher que la victoire politique des partisans du statut de saisonnier, des promoteurs de l'*apartheid made in Switzerland* trouve sa concrétisation, sa consolidation juridique dans une

loi qui durerait vingt ou trente ans; qui bétonnerait le terrain; qui tirerait sa légitimité de l'ampleur même de notre défaite, et condamnerait ainsi pour elle-même la revendication d'égalité que nous avons soutenue.

Pour sauver la face

Cette analyse ne repose pas sur un fantasme ou sur l'humeur. Vous avez entendu Kurt Furgler, dimanche soir, à la télévision ? Il n'avait rien de plus pressé que de nier l'évidence, à savoir que cinq électeurs sur six venaient d'infliger au million d'étrangers vivant chez nous la plus sèche humiliation qu'ils aient connue depuis 1970. Il n'avait rien de plus pressé que de conjurer la réalité, d'interdire aux xénophobes des cris d'allégresse. Il n'avait rien de plus pressé que d'empocher la mise et de laver l'argent — de récupérer l'excès même des "non" à l'initiative pour en faire des "oui" à la loi qu'on peaufine. C'est un marché, en fait, qu'il proposait : votre bonne conscience

SOYEZ SOLIDAIRES : INSCRIVEZ-VOUS AU PARTI RADICAL !

"J'ai une pensée amicale pour les jeunes qui ont fait campagne en faveur du "oui" et qui, aujourd'hui, doivent être déçus voire amers. L'apprentissage politique est dur. L'enthousiasme ne compense pas le nombre. Aujourd'hui, ces jeunes pourraient être tentés de se réfugier dans de petites chapelles politiques en se disant que seule la chaleur du petit groupe peut être à la mesure de leurs convictions et de leur engagement. Ils se condamneraient ainsi définitivement à la stérilité politique. Aux partis, aux hommes politiques de leur faire comprendre que la politique, la vie en général n'est pas simple.

Pascal Couchepin (politicien radical vaudois) dans le *Confidant* du mardi 7 avril.

ce assurée grâce à l'approbation de ma loi, et nous fermerons le dossier définitivement.

Mais pourquoi donc en a-t-il tant besoin, de cette loi ? Pour sauver la face. Matériellement, elle ne change pas de manière significative les règles qui ont cours aujourd'hui; aussi peut-on l'abattre sans que les étrangers dont elle règle des droits (!) s'en trouvent réellement frustrés. La loi codifie pour l'essentiel ce que l'on fait depuis des années, mais formellement, ce que l'on fait n'est pas défendable - l'administration légifère, l'arbitraire à libre cours, et les règles ne semblent être édictées que pour mieux autoriser leur contournement : à preuve l'essor du travail au noir et du séjour clandestin, la permanence de la sous-enchère salariale. La loi n'a pas été voulue, n'a pas été conçue, n'est pas attendue pour assainir cette merde que pour la recouvrir d'un manteau juridique propre. Empêcher cette couverture, c'est prendre la seule mesure d'hygiène publique responsable, en maintenant la merde à l'air libre jusqu'à ce que l'odeur incommode à tel point...

Et nous continuerons.

Nous avons appris deux ou trois choses utiles, dont nous essayerons de tirer profit. Ainsi, le terrain des institutions de démocratie directe est condamné pour longtemps à toute tentative d'exploitation dans le sens de la justice. Il faudra donc chercher à se battre ailleurs, plus ponctuellement, plus directement aussi. Imaginer des formes adéquates de désobéissance civile. Ou de récupération des gains illicites.

Des intérêts, pas des principes

Nous savons aussi que la Suisse, quand on lui parle simple humanité (le regroupement familial, tiens...) répond comme l'adjudant-instructeur : "Veux pas le savoir !" Il conviendra donc, dans la mesure où l'on tient à ce discours, de chercher d'autres interlocuteurs et d'autres tribunes. Les Jursiens, quand Berne faisait la sourde oreille, usaient du mégaphone à Strasbourg : c'était de bonne tactique, et c'est un exemple à creuser.

Nous savons surtout que la Suisse - on peut paraphraser Maurras, hein, après un tel triomphe nationaliste ! -, la Suisse n'a pas de principes, elle n'a que des intérêts. Il faudra patiemment creuser, approfondir, élargir la réflexion économique, pour comprendre et montrer comment tout cela fonctionne. Quand le petit-blanc voit son salut dans la discrimination du nègre, quand le travailleur suisse voit son ennemi dans le travailleur étranger et non pas dans le patron qui gagne sur leur dos à tous deux, c'est que le travailleur suisse croit que son intérêt économique - la sécurité de son emploi, le montant de sa paie, si l'on veut - coïncide avec l'intérêt du patron. Il faudra donc, inlassablement, démontrer et démontrer l'intérêt du patron : parce qu'on affaiblit encore les faibles en étudiant leur faiblesse, comme dit Susan George, au lieu d'affaiblir les forts en étudiant les mécanismes de leur domination.

Non, ce n'est pas le travail qui manque. Mais il faut que le champ reste ouvert.

La gueule qu'il mérite

Si tel n'est pas le cas, si le manteau est jeté ? Nous continuerons bien sûr à dire

"UN SIGNE POUR LES MIENS"

Paola Guerra est Italienne, originaire de la Vénétie. Elle est née à Genève il y a vingt-trois ans, termine une formation d'assistante sociale et portait à sa veste, mardi, le badge *Etre solidaire*.

- Tu ne l'as pas enlevé dimanche soir ?

- Non, parce que

- Non, parce que ça m'a fait mal, ce qui s'est passé. Bien sûr que je ne me faisais pas d'illusions, ayant côtoyé des gens qui s'étaient engagés pour l'initiative, je ne m'attendais pas au miracle. N'empêche : un tel écart, je ne m'y attendais pas non plus. J'avais tellement espéré... Le résultat n'est pas une abstraction pour moi, derrière les chiffres il y a des visages, des gens que je connais, des parents, des amis. Les saisonniers que l'on a enfoncés dans leur statut, c'est mon père et ma mère il y a quelques années, ce sont les miens - c'est moi demain, dans une certaine mesure.

- Et tu portes ce badge comme un bras-

sard de deuil ?

- Non ! Comme un signe d'espoir et d'amitié. Je dis aux miens que je suis, que je reste solidaire, que je continue la lutte à ma manière.

- Tu vois un espoir à placer quelque part ?

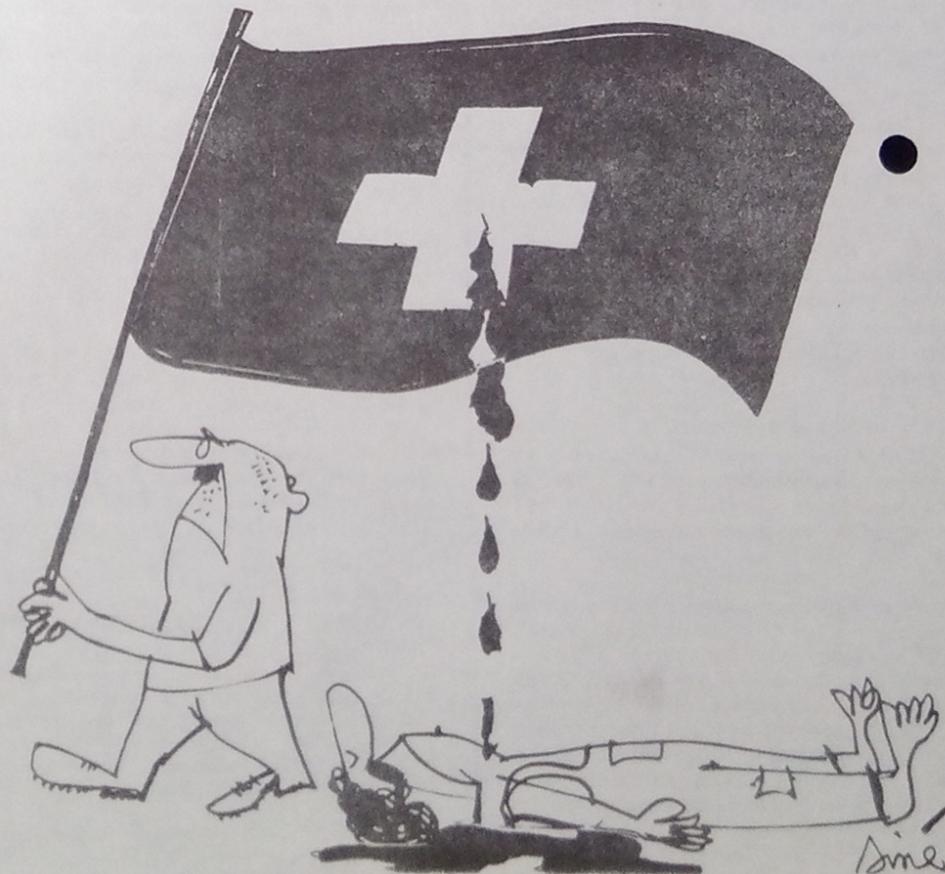
- Je ne sais pas encore où, mais ce serait insupportable qu'il n'y ait plus d'espoir possible, que tout soit dit, que la campagne ne recommence pas, sous une forme ou sous une autre. J'ai participé à l'émission *Temps présent* sur la deuxième génération des immigrés, et ça m'a été l'occasion de parler de beaucoup de choses avec mon père, qui revivait alors une somme d'années d'injustice et de mise à l'écart assez déprimante. Alors, s'il fallait, s'il faut se dire après le vote de dimanche soir que le temps n'a rien changé, que trente ans après c'est toujours l'injustice et toujours le refus, que rien ne va jamais changer... non, ce n'est pas possible, pas pensable, pas vivable. Il faut que ça reparte.

J.St.

que la migration est le produit d'un mal-développement à l'échelle continentale, et que la Suisse, au milieu, a la face blette et contente qu'arborait Gilbert Duboule à la télé dimanche soir - mais pourquoi un pays n'aurait-il pas, lui aussi, la gueule qu'il mérite ?

En attendant de recevoir, comme un retour de baffe, les contre-coups économiques d'une politique d'immigration tablant sur la xénophobie pour maintenir, sectoriellement, des avantages illusoires et des sur-profits gaspillés.

Jean Steinauer



Des informations,
des idées,
des interviews,
des commentaires,
des témoignages...

dans:

The Tout Va Bien

En vente dans les kiosques chaque semaine.

—des dessins,
des films,
des livres,
etc.